**Burkina**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

***Unité – Progrès - Justice***

**Ministère de l’Action Sociale**

**Et de la Solidarité Nationale**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**Secrétariat Général**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**Institut National de Formation en Travail Social**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**Ecole des cadres Supérieurs en Travail Social**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**SYNTHESE DES EXPOSES**

**D’ECONOMIE DU DEVELOPPEMENT**

**Chargé du cours :**

Gaston YAMEOGO

PLAN

PLAN i

SIGLES ET ABBREVIATIONS v

THEME 1 : POLITIQUE SECTORIELLE DU MINISTERE DE L’ACTION SOCIALE 1

INTRODUCTION 2

I - CONTEXTE GÉNÉRAL 3

II - SITUATION DU SECTEUR DE L’ACTION SOCIALE 4

1. Domaine de la protection et de la promotion de l’enfant et de l’adolescent 4

2. Domaine de la protection et de la promotion de la famille 5

3. Domaine de la protection et de la promotion des groupes sociaux spécifiques 5

4. Domaine de la promotion de la solidarité 6

5. Domaine de la lutte contre le VIH/SIDA et les IST 6

6. Domaine du renforcement des capacités 6

III - PREOCCUPATIONS MAJEURES 7

1. Domaine de la protection et de la promotion de l’enfant et de l’adolescent 7

2. Domaine de la protection et de la promotion de la famille 8

3. Domaine de la protection et de la promotion des groupes spécifiques 8

4. Domaine de la promotion de la solidarité 8

5. Domaine de la lutte contre le VIH-SIDA et les IST 8

6. Domaine du renforcement des capacités institutionnelles 9

IV - POLITIQUE NATIONALE D’ACTION SOCIALE 9

1. Les fondements de la politique 9

2. Les principes directeurs 10

3. Les orientations de la politique nationale d’action sociale 10

4. But de la politique nationale d’action sociale 11

5. Objectifs de la politique nationale d’action sociale 11

6. Les axes stratégiques de la Politique Nationale d’Action Sociale 11

7. Mécanismes de mise en œuvre, de coordination et de financement de la Politique Nationale d’Action Sociale 16

8. Les Hypothèses de risque 17

CONCLUSION 18

THEME 2 : LES FILETS SOCIAUX : EXPERIENCES ET PRATIQUES DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT 19

INTRODUCTION 19

I-APPROCHES DE DEFINITION 20

1- Développement 20

2- Pays en voie de développement (PVD) 20

3- Filets sociaux 21

II-FONDEMENTS TYPOLOGIE ET ROLE DES FILETS SOCIAUX 22

1- Fondements 22

2- Typologie 22

3- Rôle des filets sociaux 24

III- ACQUIS DANS LES EXPERIENCES ET PRATIQUES 24

IV- CONTRAINTES ET INCONVENIENTS DES FILETS SOCIAUX 27

1. Contraintes 27

2. Inconvénients 29

V-SUGGESTIONS POUR UNE EFFICACITE DES PROGRAMMES 30

CONCLUSION 33

Thème 3 : du CSLP à la SCADD ; quelles innovations pour le développement du BURKINA FASO ? 34

INTRODUCTION 34

I. PRESENTATION DU CSLP 35

1. Aperçu général 35

2. Axes stratégiques et domaines d’intervention. 36

3. Les acquis et les limites du CSLP 38

II. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE 39

1. Aperçu général. 39

2. Axes et domaines d’intervention 41

III. LES INNOVATIONS DE LA SCADD 42

CONCLUSION 44

Thème 4 :PROTECTION SOCIALE ET CROISANCE ECONOMIQUE 45

INTRODUCTION 45

I. MECANISMES DE PROTECTION SOCIALE AU Burkina Faso 46

1. Les mécanismes formels 46

a. Le dispositif public 46

b. Le dispositif privé du marché 49

2. Les mécanismes informels 49

II. LA CROISSANCE ECONOMIQUE 50

1. Définition 50

2. Les déterminants de la croissance économique 51

III. RAPPORT PROTECTION SOCIALE ET CROISSANCE ECONOMIQUE 52

1. Dans quelles circonstances la protection sociale pourrait-elle favoriser la croissance ? 52

a. Investissement dans le capital humain 52

b. Gestion des risques 53

c. Renforcement de l’autonomie et des moyens de subsistance 53

d. Une stratégie macroéconomique pro-pauvre 55

e. Renforcement de la cohésion sociale et du sentiment d’appartenance nationale 56

2. Dans quelles circonstances la protection sociale pourrait-elle nuire à la croissance ? 56

3. La promotion sociale comme une contribution à la croissance économique 57

CONCLUSION 58

THEME 5: LA PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LA SCADD 59

INTRODUCTION 59

I – DEFINITION DES CONCEPTS 60

1. Protection sociale 60

2. SCADD 61

II - LE CONTEXTE DE LA PROTECTION SOCIALE 61

III- LES PRINCIPES DE BASE DE LA PROTECTION SOCIALE 62

IV- LES MECANISMES DE LA PROTECTION SOCIALE 63

1. Les dimensions 63

a. Les programmes de filets sociaux 64

b. L’assurance sociale 65

c. Les services d’aide sociale 66

V- LA PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LA SCADD 66

1. Promotion de la protection sociale (axe 2) 66

2. Renforcement des programmes des inégalités des genres (axe 4) 67

CONCLUSION 68

BIBLIOGRAPHIE 69SIGLES ET ABBREVIATIONS

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Sigles** |  | **Significations** |
| **CAMEG** | **:** | Centrale d’Achat des Médicaments Essentiels Génériques |
| **CASRP** | **:** | Crédit d’Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| **CEDRES** | **:** | Centre d’Études de Documentation de Recherches Économique et Sociale |
| **CES** | **:** | Conseil Économique et Social |
| **CMS**-**CSLP** | **:** | Comité Ministériel de Supervision du CSLP |
| **CNCS** | **:** | Conseil National de Coordination Statistique |
| **CSLP** | **:** | Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté |
| **CTS** | **:** | Comité Technique Interministériel de Suivi |
| **CTS**-**CSLP** | **:** | Comité Technique Interministériel du Suivi du CSLP |
| **DEP** | **:** | Directions des Études et de la Planification |
| **DGEP** | **:** | Direction Générale de l’Économie et de la Planification |
| **DREP** | **:** | Direction Régionale des Études et de la Planification |
| **DSRP** | **:** | Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté |
| **FMI** | **:** | Fonds Monétaire International |
| **FRPC** | **:** | Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance |
| **GS**-**CSLP** | **:** | Groupes Sectoriels de Suivi du CSLP |
| **INSD** | **:** | Institut National de la Statistique et de la Démographie |
| **LIPDHD** | **:** | Lettre d’Intention de Politique de Développement Humain Durable |
| **MEF** | **:** | Ministère de l’Économie et des Finances |
| **MEG** | **:** | Médicaments Essentiels Génériques |
| **ONAPAD** | **:** | Observatoire National de la Pauvreté et du Développement Humain Durable |
| **ONEF** | **:** | Observatoire National de l’Emploi et de la Formation Professionnelle |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **PEV** | **:** | Programme Élargi de Vaccination |
| **PNGT2** | **:** | Programme National de Gestion des Terroirs |
| **PNUD** | **:** | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| **PPTE** | **:** | Pays Pauvres Très Endettés |
| **PRGE** | **:** | Projet d’Appui au Renforcement de la Gouvernance Économique |
| **PTF** | **:** | Partenaires Techniques et Financiers |
| **RECIF**/**ONG** | **:** | Réseau d’Information et de Formation des Femmes dans les ONG |
| **SBC**-**CSLP** | **:** | Soutien Budgétaire Conjoint au CSLP |
| **SCADD** | **:** | Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable |
| **SG** | **:** | Secrétaire Général |
| **SPONG** | **:** | Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales |
| **STC**-**PDES** | **:** | Secrétariat Technique de Coordination du Programme de Développement Économique et Social |

THEME 1 : POLITIQUE SECTORIELLE DU MINISTERE DE L’ACTION SOCIALE

INTRODUCTION

Malgré tous les efforts de l’Etat et de ses partenaires nationaux et internationaux, la pauvreté reste de mise au Burkina Faso. Les plans d’ajustement structurel et autres programmes ne sont pas venus à bout de la pauvreté croissante.

Pour ce faire, un document de politique générale de lutte contre la pauvreté, le Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP) a été élaboré.

Sur le plan social, l’absence d’un document d’orientation globale a jusque-là constitué un handicap considérable quant à la portée et à l’efficacité des actions entreprises sur le terrain. La prolifération d’actions et de programmes verticaux ainsi que la fragilisation de l’impact des activités sur le terrain, limitaient ainsi la capacité de coordination du département chargé de l’action sociale.

C’est dans ce sens que le ministère de l’Action Sociale et de la solidarité Nationale a tenu du lundi 26 au mardi 27 juin 2006, un atelier de validation de sa politique nationale d’Action Sociale conçue en lien avec les axes du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté dont le gouvernement burkinabé s’est doté et qui énonce les objectifs prioritaires de développement du pays.

La Politique Nationale d’Action Sociale a pour ambition d’opérer un changement fondamental dans les approches afin que l’accent soit mis sur l’enracinement du concept de sécurité humaine. Cet outil permettra davantage de travailler à la recherche d’un meilleur impact des programmes de protection et de promotion du secteur de l’action sociale sur l’amélioration des conditions de vie des groupes spécifiques et vulnérables, à travers la réduction des inégalités, en permettant à chaque individu de bénéficier des fruits de la croissance et d’accéder à une vie de qualité.

Le présent travail se veut une synthèse du document de la Politique Nationale d’Action Sociale et suivra donc les grands points dudit document.

# I - CONTEXTE GÉNÉRAL

Selon le recensement général de 1996, la population du Burkina Faso est estimée à 10.312.609 habitants dont près de 90% vivent en milieu rural.

Le taux brut de natalité est estimé à 46,1 pour mille, celui de la mortalité générale à 15,2 pour mille et l’espérance de vie à la naissance de 53,8 ans. Les femmes représentent 51,8 % de la population. Cette population est essentiellement jeune, la tranche d’âge de 0 à 14 ans représente 47,92 %. La densité moyenne est de 38 habitants au km2 et varie sur le territoire national de 11 à 122 habitants au km2. La population croit à un rythme de 2,38 % l’an. Au rythme de ce taux de croissance, elle atteindra environ 14 718 647 habitants en l’an 2010 et doublera en moins de 30 ans.

Les conséquences de cette évolution rapide de la population sont importantes d’une part, sur l’économie, en termes de besoins de production alimentaire, de construction d’infrastructures scolaires et sanitaires et de création d’emplois notamment pour les groupes vulnérables que sont les femmes et les enfants.

D’autre part, cette situation va davantage exacerber les problèmes sociaux.

# II - SITUATION DU SECTEUR DE L’ACTION SOCIALE

Le service social a vu le jour au Burkina Faso en 1954. Les activités de l’action sociale étaient alors orientées essentiellement sur la protection maternelle et infantile, la lutte contre la tuberculose, l’enseignement ménager et quelques actions d’assistance sociale.

De nos jours, les orientations politiques assignées à ce secteur visent à réduire les obstacles à la participation effective des populations, en particulier des groupes défavorisés et/ou vulnérables au processus de développement.

Le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale bénéficie, en plus du budget de l’Etat, d’un appui important des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre de ses programmes définis dans six domaines d’intervention.

Malgré les efforts consentis et les résultats obtenus, des insuffisances sont constatées au niveau de chacun des domaines, au regard de l’ampleur des problèmes sociaux et des besoins complexes des groupes cibles.

## 1. Domaine de la protection et de la promotion de l’enfant et de l’adolescent

* Environ ***5 millions*** d’enfants **ne sont pas enregistrés à l’état civil**, ce qui constitue une négation de leurs droits ;
* selon l’EDS III, le **taux de mortalité infantile reste très élevé.** Il est passé de 105‰ en 1998 à 83‰ en 2003 ;
* l’importance de la période de **la petite enfance (0 à 6 ans)** dans la construction de la personnalité de l’enfant est ***insuffisamment connue des parents*** et de ceux qui assurent la garde et l’éducation de l’enfant ;
* le phénomène d’orphelins et autres enfants vulnérables prend de l’ampleur eu égard à la ***pauvreté endémique des familles***, à l’***infection à VIH/SIDA***,etc. Le nombre d’enfants concerné par ce phénomène est estimé à 2.100.000 par le PNUD en 2003.

## 2. Domaine de la protection et de la promotion de la famille

* La famille connaît aujourd’hui de ***profondes mutations*** d’ordre économique, culturel et sociologique qui l’exposent à ***l’instabilité et à la fragilisation*** ;
* le ***taux d’analphabétisme élevé*** de la population rend difficile la connaissance des textes régissant la famille, l’assimilation des messages de communication pour le changement des comportements, l’accès aux technologies appropriées, etc. ;
* la persistance dans les communautés de multiples formes de ***discriminations à l’encontre de la femme et de la jeune fille*** se traduit par des pratiques néfastes à leur santé, particulièrement leur santé reproductive et à leur épanouissement ;
* l’***état de pauvreté des familles***, ***la difficulté d’insertion socio-économique*** de celles déplacées, migrantes et/ou réfugiées sont autant de maux qui entravent la promotion de la famille.

## 3. Domaine de la protection et de la promotion des groupes sociaux spécifiques

* Au Burkina Faso, certaines catégories sociales sont particulièrement exposées au problème d’exclusion sociale soit du fait de leur état physique, de leur âge, de leur statut social ou de leur état de santé. Ce sont les ***personnes handicapées***, ***les personnes âgées*** et ***les exclus sociaux*** qui sont l’***objet de rejet et de marginalisation*** ;
* la protection et la promotion des groupes sociaux spécifiques sont entravées par les **difficultés de mise en œuvre des programmes** du fait essentiellement de ***l’absence de mesures d’accompagnement***, ***l’insuffisance dans l’application des textes*** ainsi que les ***représentations sociales négatives vis à vis de ces groupes***.

## 4. Domaine de la promotion de la solidarité

* Sous l’effet de la modernisation, des impératifs de la concurrence et de la compétitivité, les valeurs de solidarité familiale et communautaire s’effritent de plus en plus ;
* on constate alors une ***faiblesse de la prise en charge solidaire des problèmes sociaux***, ***des mécanismes de mobilisation des ressources pour financer les actions de solidarité et des systèmes de protection et de sécurité sociale*** avec pour corollaire la marginalisation de certains groupes sociaux : personnes handicapées, personnes âgées, orphelins

## 5. Domaine de la lutte contre le VIH/SIDA et les IST

* L'infection à VIH engendre chez ces catégories sociales, particulièrement vulnérables, des problèmes sanitaires, alimentaires, scolaires, familiaux, psychosociaux nécessitant une prise en charge psychologique, sociale et économique ;
* la mise en œuvre des activités de prise en charge est confrontée à certaines difficultés, notamment ***l’insuffisance dans la coordination, le contrôle et le suivi des actions de prise en charge***; celles liées à la capitalisation des résultats des actions des Organisations à Base Communautaire et associations en matière de prise en charge psychologique, sociale et économique des personnes infectées et affectées.

## 6. Domaine du renforcement des capacités

* ***En matière de ressources humaines*,** on relève une insuffisance de personnel qui ne permet pas une couverture géographique jusqu’au niveau des départements et des villages. En effet les statistiques au niveau public font ressortir à la date du 18 novembre 2005, un total de 1.451 agents toute catégorie confondue dont 452 contractuels. Sur cet effectif, on dénombre 39,92% de femmes.
* ***En matière de ressources matérielles et financières***, les dotations demeurent faibles au regard des besoins et de l’ampleur des tâches à accomplir. En ce qui concerne le secteur public, entre 2001 à 2005 la part du budget affectée au Ministère de l’Action Sociale et de la Solidarité Nationale est en moyenne de l’ordre de 0,5% du budget total de l’Etat.
* **La** ***faible allocation budgétaire*** explique en partie l’insuffisance et la vétusté des infrastructures et des équipements et vient corroborer l’insuffisance de personnel qui ne permet pas une couverture géographique jusqu’au niveau des départements et des villages.

# III - PREOCCUPATIONS MAJEURES

De l’analyse de la situation du secteur de l’action sociale, il se dégage des préoccupations majeures qui sont les besoins sociaux jugés prioritaires tels qu’ils sont posés objectivement par l’évolution et les contraintes de la situation socio-économique d’ensemble et non pas tels qu’ils sont exprimés par les populations en terme de demande d’assistance supplémentaire.

Ces besoins sont identifiés et présentés en termes de problématiques sociales en rapport avec les domaines d’intervention du secteur.

## 1. Domaine de la protection et de la promotion de l’enfant et de l’adolescent

* Faiblesse de l’encadrement de la petite enfance ;
* défaillance du service social spécifique : notamment dans les établissements scolaires et dans certaines entreprises à risques ;
* augmentation du nombre d’Orphelins et autres Enfants Vulnérables;
* faiblesse de l’encadrement des adolescents ;
* faible connaissance et insuffisance d’application des textes relatifs aux droits de l’enfant.

## 2. Domaine de la protection et de la promotion de la famille

### 

* Faiblesse des revenus des familles ;
* persistance des pesanteurs socioculturelles ;
* faible valorisation du statut de la femme ;
* faible niveau de connaissance des familles en matière d’éducation à la vie familiale ;
* faible niveau de protection sociale des familles ;
* faible niveau de connaissance et d’application des textes et instruments juridiques de la protection sociale de la famille ;
* faible niveau d’accès des familles aux services sociaux de base;
* faiblesse dans l’organisation des communautés à la base.

## 3. Domaine de la protection et de la promotion des groupes spécifiques

* Marginalisation des groupes défavorisés ;
* marginalisation des personnes handicapées ;
* les exclus sociaux.

## 4. Domaine de la promotion de la solidarité

* Effritement des mécanismes de solidarité ;
* difficultés d’assistance des personnes sinistrées et d’insertion socioéconomique des familles déplacées, réfugiées et migrantes.

## 5. Domaine de la lutte contre le VIH-SIDA et les IST

* Persistance de la pandémie du VIH-SIDA ;
* faiblesse dans la coordination des actions de prise en charge des personnes infectées et affectées.

## 6. Domaine du renforcement des capacités institutionnelles

* Insuffisance de financement des programmes et projets de protection et promotion sociale ;
* faible niveau de planification et de gestion ;
* faiblesse du dispositif institutionnel de coordination des actions des différents acteurs du social ;
* insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles ;
* inexistence d’un système cohérent de collecte, de traitement et de diffusion de données statistiques ;
* faible couverture des services sociaux au niveau national.

# IV - POLITIQUE NATIONALE D’ACTION SOCIALE

## 1. Les fondements de la politique

La Politique Nationale d’Action Sociale s’inscrit :

* Dans la stratégie nationale de développement définie dans la *Lettre d’intention de politique de développement humain durable* (LIPDHD) 1995 – 2005 basée sur le concept de sécurité humaine ;
* dans le *Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté* (CSLP) dont la finalité est de créer d’une part, un environnement structurant favorable à la croissance et à l’amélioration de la compétitivité de l’économie et d’autre part, les conditions de participation effective des populations à la réalisation et au bénéfice de cette croissance tout en mettant l’accent sur l’amélioration de leurs revenus et leurs accès aux services sociaux essentiels de base.

Cette politique s’inspire également :

* des objectifs du millénaire pour le développement, du cadre d’action de Dakar et tient dûment compte des principes énoncés dans les chartes et autres instruments juridiques des Nations unies et de l’Union africaine ;
* des textes nationaux notamment la *Constitution* du Burkina Faso, le *Code des personnes et de la famille*, le *Code du travail*, le *Code pénal*, le *Code des collectivités territoriales*, etc.

## 2. Les principes directeurs

La *Politique Nationale d’Action Sociale* est sous-tendue par neuf (9) principes directeurs:

* le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux de l’homme ;
* l’universalité ;
* la solidarité ;
* la subsidiarité ;
* le partenariat ;
* la valorisation de la famille ;
* l’approche genre ;
* la participation ;
* l’égalisation des chances.

## 3. Les orientations de la politique nationale d’action sociale

Elles s’inscrivent dans la volonté du Gouvernement de garantir une ***protection*** et une ***promotion sociale*** à l’ensemble de la population, notamment aux catégories les ***plus défavorisées***. A cet effet, l’accent sera mis sur la ***réduction des goulots d’étranglement*** à l’amélioration significative des conditions de vie, la ***lutte contre l’exclusion sociale sous toutes ses formes*** et la ***promotion de la solidarité nationale*** au service d’un développement harmonieux et équilibré.

## 4. But de la politique nationale d’action sociale

Le but de la Politique Nationale d’Action Sociale est de ***promouvoir le bien-être social des populations en général***, celui des ***individus***, des ***familles*** et des ***groupes vulnérables*** en particulier avec leur pleine participation sur la base de la réduction des inégalités sociales.

## 5. Objectifs de la politique nationale d’action sociale

La Politique Nationale d’Action Sociale se fixe un (1) objectif général qui consiste à :

* **Assurer la protection et la promotion des groupes sociaux spécifiques et marginalisés, et créer les conditions favorables à une consolidation de la solidarité au sein des populations.**

Cet objectif général se décline en dix(13) objectifs ***spécifiques*** répartis à travers ***cinq (5) axes stratégiques***.

## 6. Les axes stratégiques de la Politique Nationale d’Action Sociale

* ***Axe 1 : Amélioration des conditions de vie des familles***
* ***Objectif spécifique 1 : contribuer au développement intégré de la petite enfance (3 stratégies y sont développées) :***
* l’accroissement de l’offre et l’amélioration de la qualité de l’éducation préscolaire ;
* l’élaboration et la mise en œuvre de programmes qui prennent en compte les besoins de l’enfant ;
* le renforcement de l’éducation parentale.
* ***Objectif spécifique 2 : Assurer la protection juridique des membres de la famille, notamment de la femme et de l’enfant (qui comprend 4 stratégies) :***
* la vulgarisation des textes relatifs aux droits de l’enfant, de la femme et de la famille ;
* l’élimination de toute discrimination au sein des familles ;
* l’implication des enfants dans la prise de décision les concernant ;
* l’accès des justiciables aux juridictions.
* ***Objectif spécifique 3 :* *Assurer la promotion socioéconomique des groupes sociaux spécifiques et des familles :***
* le renforcement du rôle social de la famille ;
* l’accroissement des opportunités économiques des familles particulièrement les plus démunies en matière de micro finance, d’emploi et d’accès aux technologies appropriées ;
* l’amélioration des conditions sanitaires, d’hygiène et d’assainissement.
* ***Objectif spécifique 4 : Améliorer les conditions de vie des* Orphelins et autres Enfants Vulnérables *(qui contient 4 stratégies) :***
* la promotion des programmes de prévention des risques encourus par les Orphelins et autres Enfants Vulnérables;
* la promotion des programmes de prise en charge des Orphelins et autres Enfants Vulnérables;
* le renforcement de la participation communautaire à la prise en charge des Orphelins et autres Enfants Vulnérables ;
* la mise en place des services sociaux scolaires au sein des établissements primaires et secondaires et de certains lieux de travail à risques.
* ***Axe 2 : Promotion de la solidarité au sein de la population***
* ***Objectif spécifique 1 : renforcer les mécanismes de solidarité* *(avec 2 stratégies) :***
* l’accroissement des capacités opérationnelles et institutionnelles des structures de solidarité ;
* le renforcement de la solidarité communautaire.
* ***Objectif spécifique 2 : améliorer les capacités d’initiative et de responsabilité des communautés à la base (qui contient 3 stratégies) :***
* l’organisation des communautés à la base ;
* le renforcement des capacités d’initiative et d’intervention des structures communautaires ;
* le renforcement des capacités organisationnelles des communautés pour assurer la prise en charge des risques individuels encourus par les groupes sociaux défavorisés.
* ***Objectif spécifique 3 : renforcer les mécanismes de prévention et de gestion des catastrophes et des crises humanitaires (3 stratégies):***
* la mise en place d’un système d’alerte précoce ;
* le renforcement du mécanisme de coordination ;
* la mise en œuvre de programmes en faveur des personnes victimes de catastrophes ou de crises humanitaires.
* ***Axe 3 : Protection et promotion des groupes spécifiques***
* ***Objectif spécifique 1 : assurer la protection sociale des groupes sociaux spécifiques (avec 2 stratégies) :***
* la prévention des risques de marginalisation et d’exclusion sociale des groupes sociaux spécifiques ;
* la protection des groupes sociaux spécifiques.
* ***Objectif spécifique 2 : assurer la promotion socioéconomique des groupes sociaux spécifiques (contient 2 stratégies) :***
* la réhabilitation des groupes sociaux spécifiques ;
* le renforcement des capacités des groupes sociaux spécifiques.
* ***Objectif spécifique 3 : prévenir et lutter contre les fléaux sociaux (avec 3 stratégies) :***
* la conception et la mise en en œuvre des programmes de sensibilisation ;
* la promotion de la recherche-action ;
* la prise en charge des victimes.
* ***Axe 4 : Contribution à la lutte contre le VIH-SIDA***
* ***Objectif spécifique 1 : assurer une meilleure prise en charge psychosociale et économique des personnes infectées et affectées par le VIH-SIDA (2 stratégies)* :**
* le renforcement du soutien psychosocial aux personnes infectées et affectées;
* la promotion économique des personnes infectées et affectées.
* ***Objectif spécifique 2 : renforcer le mécanisme de coordination et de suivi des actions de prise en charge psychosociale et économique des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA (comprend 2 stratégies) :***
* la dynamisation du mécanisme de coordination et de suivi ;
* le renforcement des capacités de coordination et de suivi.
* ***Axe 5 : Le renforcement des capacités institutionnelles***
* ***Objectif spécifique 1 : renforcer les capacités institutionnelles de l’action sociale (avec 4 stratégies) :***
* l’amélioration des capacités d’intervention ;
* la mise en place d’un système permanent de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques ;
* la définition de normes et standards ;
* le développement du service social de proximité ;
* le renforcement des compétences des acteurs.

## 7. Mécanismes de mise en œuvre, de coordination et de financement de la Politique Nationale d’Action Sociale

* ***Mécanisme de mise en œuvre, de coordination et de suivi évaluation***

La *Politique Nationale d’Action Sociale* sera mise en œuvre à travers des plans triennaux.

Des plans d’action annuels découlant des plans quinquennaux seront élaborés et mis en œuvre chaque année.

La coordination de la mise en œuvre de la *Politique Nationale d’Action Sociale* sera assurée par le Ministère en charge de l’action sociale.

Le suivi sera effectué de façon continue, concertée et participative impliquant tous les acteurs nationaux ainsi que les partenaires techniques et financiers.

A la fin de l’exécution de chaque plan quinquennal, une évaluation sera organisée en vue de mesurer l’atteinte des objectifs fixés et de proposer les réorientations nécessaires. A cet effet, les organes consultatifs que sont le conseil national d’action sociale et la commission de médiation familiale seront créés.

Une revue sera organisée à mi-parcours de chaque plan quinquennal. La validation des différents plans d’action annuels sera précédée d’une revue du plan annuel venant à expiration.

Il sera également institué un cadre permanent de concertation entre le ministère en charge de l’action sociale, les partenaires techniques et financiers et les autres acteurs du domaine.

* ***Financement de la politique nationale d’action sociale***

Le financement de la *Politique Nationale d’Action Sociale* se fera principalement par les ***ressources publiques*** notamment les ***ressources de l’Etat*** et des ***collectivités territoriales***.

Outre les ressources publiques, les ***Organisations Non Gouvernementales, les Associations*** ainsi que le ***secteur privé*** seront également mis à contribution pour le financement des actions.

Les ***partenaires techniques et financiers*** seront sollicités dans le cadre de la coopération bilatérale, multilatérale et décentralisée.

Une table ronde pourra être organisée en vue de mobiliser les partenaires pour le financement de la *Politique Nationale d’Action Sociale*.

## 8. Les Hypothèses de risque

* L’instabilité politique au Burkina Faso et dans les Etats de la sous-région peut constituer un handicap à la mise en œuvre de la *Politique Nationale d’Action Sociale* ;
* l’absence d’un réel engagement politique pourrait constituer un facteur limitant à l’atteinte des objectifs de la *Politique Nationale d’Action Sociale*. Le maintien et le renforcement de la bonne gouvernance peuvent en être un gage de succès ;
* l’absence ou l’insuffisance de ressources humaines, financières et matérielles à la réalisation des objectifs de la *Politique Nationale d’Action Sociale* peut constituer un blocage dans la réalisation de ladite politique ;
* l’accroissement de la pauvreté, la persistance de certaines pesanteurs socio-culturelles ainsi que le SIDA peuvent hypothéquer la réussite de la *Politique Nationale d’Action Sociale*.

CONCLUSION

La résolution des problèmes sociaux est complexe du fait de leur caractère multiforme et multisectoriel. A cet égard, la mise en œuvre de la *Politique Nationale d’Action Sociale* nécessite une collaboration multisectorielle, notamment avec les autres départements ministériels, les collectivités locales, les Organisations Non Gouvernementales, les associations, la société civile, etc.

THEME 2 : LES FILETS SOCIAUX : EXPERIENCES ET PRATIQUES DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

INTRODUCTION

Les questions de développement ont toujours été au centre des préoccupations des dirigeants tant pour les pays dits développés que pour ceux en voie de développement. Si aujourd’hui les pays développés connaissent une amélioration significative des conditions d’existence de leurs populations, la réalité est toute autre dans les autres pays. Les différents pouvoirs publics des pays en voie de développement, conscients de cette réalité ont à divers degrés affiché leurs volontés politiques de prendre à main leurs propres destinées. C’est ainsi que des mécanismes sociaux de protection sociale dont les programmes des filets sociaux ont vu le jour en vue d’assurer une plus grande sécurité sociale aux populations surtout aux plus vulnérables. Le présent exposé sera architecturé suivant les grandes articulations ci-après :

* Approches de définition ;
* Fondements, typologie et rôle des filets sociaux ;
* Acquis dans les expériences et pratiques ;
* Contraintes et inconvénients des filets sociaux ;
* Suggestions pour une efficacité des programmes.

# I-APPROCHES DE DEFINITION

## 1- Développement

Le développement peut se définir comme étant l’accroissement quantitatif et qualitatif des richesses d’un pays. Autrement dit le développement est à la fois une croissance quantitative des biens et services distribués à l’intérieur d’une société globale et une amélioration qualitative subséquente des conditions de vie de la même société globale. On voit donc que le développement n’est pas seulement économique mais il est aussi social. Par conséquent l’accroissement important et continu des principaux indices globaux de production d’un pays (croissance) à lui seul ne suffit pas pour parler de développement, mais il faut qu’il se répercute qualitativement sur les structures sociales (familles, ménages). Aussi il est **« *l’ensemble cohérent de changement dans les structures mentales, sociales, économiques, culturelles et politiques qui permettent qu’une société puisse d’une part augmenter sous une forme auto soutenue et durable sa croissance réelle globale, d’autre part de définir le type de société à laquelle elle aspire****»* disait François Perroux. En un mot nous dirons que le développement est un processus global de changement structurel dirigé vers le bien-être économique et social généralisé de la population à l’intérieur d’un pays.

## 2- Pays en voie de développement (PVD)

Trouver une définition univoque pour le concept de «**pays en voie de développement** » qui puisse requérir l’adhésion de tous (*non spécialistes et spécialistes des questions de développement*) relève d’une gageure. Aussi plusieurs approches terminologiques telles «**pays sous développés** », « **pays de la périphérie**», « **pays agraires** », « pays à économies déprimées » etc., sont utilisées pour désigner la même réalité. Mais pour la définition nous emprunterons celle de Microsoft Encarta 2009 et du dictionnaire économique et social 1981 de Jésus Iborolla et Nicolas Pasquarelli.

Selon la première source ce sont les «***pays dont les structures économiques, politiques et sociales ne permettent pas de satisfaire les besoins fondamentaux des populations et qui se caractérisent principalement par une pauvreté massive ainsi qu’une faible insertion dans l’économie mondiale*** ». Pour la seconde les PVD désignent ***« l’ensemble des pays caractérisés par un état durable de destruction, d’appauvrissement, de retard des économies des sociétés dépendantes, colonisées ou ex-colonisées*** ».

Par ailleurs, les Nations Unies ont retenu quatre critères en 2000 pour déterminer la liste des pays en voie de développement que sont :

* Le revenu par habitant basé sur une estimation moyenne du PIB/habitant pendant trois ans. S’il est inférieur à 900 $US, le pays est qualifié de PMA (**Pays Moins Avancé**) ;
* Le retard dans le développement humain basé sur l’IDH (**Indice de Développement Humain**) tel que le niveau d’instruction et l’accès au savoir représenté par le taux d’alphabétisation des adultes (2/3) et par le taux de scolarisation tous niveaux confondus (1/3), le niveau de vie décent représenté par le niveau du PIB/habitant, la longévité et la santé représentées par l’espérance de vie à la naissance ;
* La vulnérabilité économique basée sur un indice composite incluant les indicateurs sur l’instabilité, la production et les exportations agricoles ;
* La démographie inférieure à 75 millions d’habitants.

## 3- Filets sociaux

La banque mondiale définit les filets sociaux comme « ***des programmes de transferts non contributifs, ciblant les pauvres ou les individus vulnérables à la pauvreté et aux chocs (par exemples transferts en espèces directes ou en nature comme les cantines scolaires, les subventions des prix, les programmes des travaux publics, les exonérations des frais pour utilisation des services de base)*** »

# II-FONDEMENTS TYPOLOGIE ET ROLE DES FILETS SOCIAUX

## 1- *Fondements*

Plusieurs raisons militent à la mise en place des filets sociaux. En effet : les stratégies de réduction de pauvreté en place peuvent ne pas suffire pour réduire la pauvreté. Certains objectifs peuvent être donc être compromis si les programmes de réduction de pauvreté ne prennent pas en compte les effets des risques.

Les filets sociaux sont complémentaires aux programmes de développement, de cette croissance économique, et sociaux (CSLP, SCADD). Ils aident ceux qui ne peuvent pas participer aux progrès économiques et sociaux et assurent un minimum de ressources pour les ménages en insécurité alimentaire pendant les périodes normales. Ils sont donc fondamentaux pour la mise en place des programmes d’urgence en période de crise.

## 2- Typologie

Il existe plusieurs types de filets sociaux. Ils varient d’une situation à une autre. On peut retenir :

* **Les Programmes permanents**

Ils se concentrent habituellement sur l’amélioration des conditions de vie des plus défavorisés, tentent d’éviter que les ménages ne subissent des pertes irréversibles et aident les familles à investir dans leurs enfants. Le contenu de ces programmes se focalise sur les transferts monétaires  ou quasi-monétaires d’une part et d’autre part sur les transferts alimentaires. Les transferts monétaires et quasi monétaires sont constitués de bons d’alimentation, de subvention des prix, de l’énergie, de pension non contributive aux familles pauvres, aux catégories non supposées travailler, aux OEV (**Orphelins et autres Enfants Vulnérables**) chefs de ménages, aux personnes nécessiteuses. Quant aux transferts alimentaires elles portent sur l’amélioration qualitative de la nutrition complémentaire, la distribution alimentaire en milieu scolaire et enfin les distributions de nourriture d’urgence.

* **Programmes non permanents**

Ils sont mis en place de façon ponctuelle pour venir en aide aux ménages défavorisés Il s’agit :

* des filets sociaux de crise économique ;
* des filets sociaux après une catastrophe ;
* des filets sociaux pour faciliter des reformes et atténuer leurs effets.
* **Les filets sociaux de crise économique**

Ils sont mis en place suite à une crise économique pour faire face à une augmentation du prix des denrées alimentaires. Ils poursuivent deux objectifs :

* protéger les revenus et éviter toutes pertes irréversibles du capital physique ou humain ;
* aider à maintenir un consensus politique autour des politiques nécessaires à la résolution de la crise.
* **Les filets sociaux après une catastrophe**

Ils sont mis en place après une catastrophe pour aider les ménages à éviter des pertes irréversibles qui pourraient subvenir. Il s’agit d’apporter une assistance alimentaire aux victimes et développer des programmes d’aide à la réhabilitation des sinistrés.

* **Les filets sociaux pour faciliter les réformes**

Ils sont mis en place pour aider à dédommager les pertes encourues et au-delà ils favorisent l’acceptation des réformes politiques.

## 3- Rôle des filets sociaux

Les filets sociaux ont vocation de jouer deux rôles fondamentaux que sont :

* Un rôle de redistribution soutenu par la solidarité qui consistera à fournir de l’assistance aux ménages pauvres en les aidant à sortir de la pauvreté ;
* Un rôle productif qui consiste à aider les ménages à gérer les risques et faire face à l’impact des chocs en les assistant dans les moyens de subsistance, en les aidant à permettre aux générations futures de sortir de la pauvreté et contribuer ainsi à une croissance plus durable.

# III- ACQUIS DANS LES EXPERIENCES ET PRATIQUES

Alors que le début de l’année 2011 a connu une hausse des prix alimentaires et de l’énergie, les filets de protection sociale jouent un rôle plus déterminant que jamais dans les capacités de réponse rapide aux crises. Trois ans auparavant, en 2008, les prix avaient bondi à des niveaux records, soulignant l’importance de disposer de bons filets de sécurité pour réduire la pauvreté et la vulnérabilité. Le rôle de ces filets est d’aider les populations pauvres en soutenant leurs revenus, en encourageant la scolarisation, en améliorant la nutrition, en facilitant le recours aux services de santé et en leur offrant des possibilités d’emplois.

La Banque mondiale a considérablement augmenté son appui à ce secteur pendant la crise. Durant les exercices 2009-2011, les prêts de la Banque mondiale en faveur des filets de protection sociale se sont élevés à plus de 9 milliards de dollars à destination de 72 pays, soit sept fois la moyenne annuelle de 1,2 milliard qui prévalait avant la crise (exercices 2006-2008). Dix-neuf pour cent (19%) de la totalité des engagements pour les exercices 2009-2011 ont servi à aider les pays à faible revenu, principalement d’Afrique et d’Asie du Sud.

* **La place des filets de protection sociale dans les pays à faible revenu**

Le soutien à la mise en place de filets de protection sociale dans les pays les plus pauvres est le fruit d’une évolution progressive. Au-delà des interventions d'urgence, on assiste à une prise de conscience croissante de (i) la nécessité de gérer le risque et de protéger les ménages face aux chocs et (ii) du rôle que les filets de sécurité peuvent exercer pour sortir les ménages de la pauvreté. Aussi l’instauration de systèmes de protection sociale résistants et évolutifs, ainsi que leur promotion comme partie intégrante des filets de sécurité, sont-elles mises en valeur dans les nouvelles opérations. Les tendances récentes constatées dans les régions fragiles et à faible revenu sont les suivantes :

* Une part importante des prêts dans le domaine des filets de protection sociale a été allouée à des programmes de travaux publics qui ont pour effet de créer des emplois et de stimuler la productivité. L’Association internationale de développement (AID) a ainsi soutenu 12 projets de travaux publics entre les exercices 2005 et 2008, et 23 nouveaux projets de ce type entre les exercices 2009 et 2011. Les deux-tiers de ces prêts étaient destinés à l’Afrique. En Éthiopie par exemple, le « Programme de filet de sécurité productif », un projet phare pour le continent, a touché plus de 8 millions d’habitants des zones rurales, en leur apportant un soutien dont ils avaient grand besoin tout en favorisant la création d’actifs au niveau des communautés. Au Bangladesh, le « Programme de garantie de l’emploi rural » donne un minimum de 100 jours de travail par an aux populations pauvres sans emploi.
* Le rôle des transferts conditionnels en espèces (TCE) gagne une importance accrue. À la fin de l’année 2008, la Banque Mondiale a aidé le Pakistan à lancer un programme national de soutien au revenu, première étape d’un engagement à long terme visant à mieux protéger les populations pauvres. En Angola, en République démocratique du Congo et au Népal, les TCE ont servi à porter assistance aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux anciens combattants. Le Bangladesh et le Kenya fournissent par ailleurs des exemples innovants d’utilisation de la téléphonie mobile et des technologies de l’information et de la communication pour la surveillance et la réalisation des paiements.
* Les programmes de nutrition, d’alimentation à l’école et d’accès des pauvres aux services bénéficient d’une activité soutenue. Ils comprennent la distribution de repas scolaires, de suppléments alimentaires pour les mères et les enfants et de rations alimentaires, ainsi que d’autres formes d’aide en nature comme des dispenses de frais pour l’éducation et la santé, ou des formations professionnelles pour les personnes sans emploi. L’extension des programmes d’alimentation scolaire dans les pays fragiles a amélioré la sécurité alimentaire, le niveau de la fréquentation des élèves et le maintien des filles à l’école (Côte d’Ivoire, Togo). Une part importante de ces transferts en nature ont permis de venir en aide des populations lors de catastrophes naturelles ou de conflits civils, comme cela a été le cas, par exemple, avec le projet de lutte d’urgence contre le criquet pèlerin en Afrique, ou l’assistance aux personnes déplacées à la suite du tremblement de terre et des inondations qui ont frappé le Pakistan ou encore de la guerre au Sri Lanka.
* **Dans les pays à revenu intermédiaire**

En réponse aux crises récentes, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) a modifié la composition de son portefeuille de prêts destinés aux filets de protection sociale :

* Le portefeuille d’investissements dans les programmes de transferts conditionnels en espèces (TCE) s’est développé afin d’atténuer l’impact de la triple crise financière, alimentaire et énergétique. La BIRD a en particulier financé des programmes TCE en République dominicaine, au Salvador, au Mexique, en Jamaïque et au Panama. En 2009, notamment, la Banque a approuvé un prêt au Mexique pour soutenir le programme de TCE Oportunidades, l’un des plus vastes du monde, avec un engagement total de plus de 1,5 milliard de dollars ; au cours de l’exercice 2011, le Conseil des Administrateurs a approuvé un financement additionnel de 1,2 milliard de dollars destiné à permettre l’extension et le renforcement du programme face à la hausse des prix alimentaires.   
    
  Ces expériences en Amérique latine et aux Caraïbes ont servi de tremplin à l’introduction de programmes semblables dans d’autres pays à revenu intermédiaire tels que la Macédoine et les Philippines ainsi que dans des pays à faible revenu (Burkina Faso, Cambodge, Djibouti, Kenya, Nigeria). Aux Philippines, le recours aux TCE pour faire face à la crise a connu un développement spectaculaire : alors que le projet TCE lancé en 2008 par le gouvernement se limitait à 6 000 ménages dans quatre municipalités et deux villes, ce sont 700 000 ménages dans tout le pays qui en ont bénéficié en 2009, puis plus d’un million en 2010, et 2,3 millions qui devraient en profiter en 2011 (sur les 4,2 à 4,3 millions de familles pauvres que compte le pays).
* Les pays à revenu intermédiaire associent de plus en plus le principe des allocations conditionnelles avec la mise en place de formations et l’acquisition de compétences professionnelles. L’Argentine a ainsi créé un projet alliant aide sociale, emploi et activités de formation et d’éducation destiné à favoriser la transition des bénéficiaires du programme de transferts de revenu lancé pendant la crise de 2002. Des initiatives similaires existent en Jordanie et en Corée.
* Certains pays à revenu intermédiaire innovent en instaurant un système de droits ou de garanties dans le domaine des filets de protection sociale. C’est le cas de l’Inde et de la Colombie qui accordent des droits à l’emploi ou aux services sociaux et des possibilités de recours si ces droits ne sont pas respectés par les autorités locales.

# IV- CONTRAINTES ET INCONVENIENTS DES FILETS SOCIAUX

## 1. Contraintes

Le problème dans les pays à très faibles revenus est moins souvent une question de décider de ce qui est souhaitable comme filets sociaux de sécurité, mais plutôt de déterminer ce qui est réalisable.

Trois facteurs empêchent généralement la réalisation des programmes de filets sociaux de sécurité: premièrement, la disponibilité de l’information, deuxièmement, la contrainte administrative et troisièmement, la contrainte fiscale. Malheureusement dans les pays considérés ces trois facteurs sont des facteurs obligatoires.

* **Contrainte de l'Information**

Pouvoir concentrer les programmes sur des sous-groupes ou individus particuliers exige une information considérable, information qui n'est souvent pas disponible, et dont l’acquisition revient excessivement chère.

Des caractéristiques plus évidentes encore, telles que les ménages dirigés par les femmes, les orphelins ou l’infirmité, peuvent être considérés dans la sélection de ceux qui devraient être bénéficiaires ; mais ceci pose des problèmes de vérification. Par exemple, tout le monde peut soudain devenir orphelin ou plusieurs ménages peuvent du jour au lendemain être dirigés par des femmes.

* **Contrainte Administrative**

En général la marge de manœuvre dans la gestion des programmes complexes est limitée dans les pays à très faible revenu. La gestion, la comptabilité, la logistique et les systèmes de contrôle financiers sont typiquement faibles et le personnel qualifié est très recherché dans ces pays.

Cependant dans les pays à très faibles revenus, le personnel manque à tous les niveaux. Plus important encore, dans les pays où le personnel de prestation de service est limité, il y a également les coûts liés aux moyens pour les détourner d’autres activités d’assistance que ce soit la lutte contre le paludisme, l’éducation, le SIDA ou les programmes ruraux d'approvisionnement en eau.

* **Contrainte Fiscale**

Il se peut que le plus grand obstacle aux filets sociaux de sécurité dans les pays à très faible revenu soit lié à l’accessibilité même. La dépense publique totale est déjà à un niveau très bas dans ces pays.

Pour illustrer ce point, un programme de filets sociaux de sécurité conçu pour un transfert de 20$ par an (soit juste 1,67$ par mois) à chaque pauvre dans un pays à très faible revenu coûterait dans les environs de 5% du PIB, soit 21% des dépenses publiques totales un niveau qui est probablement inaccessible.

La mise en œuvre de ces programmes pose de nombreux défis, liés notamment à l’application des critères d’éligibilité, au manque de moyens, à la monopolisation des ressources par les élites au niveau local et à la prise en compte insuffisante de l’évolution des besoins.

Il existe des défis liés au manque de moyens, à la monopolisation des ressources par l’élite locale. Au Burkina Faso, on constate une faiblesse des ressources allouées aux programmes des filets sociaux ; environ 0,4% du PIB sauf pendant les années de crise. Environ1% du PIB en 2008-2009.

Les programmes des travaux publics sont faibles et ont plutôt été conçus dans le cadre de l’amélioration des infrastructures.

D’autres contraintes peuvent être soulignées. Il s’agit :

* du Manque de suivi –évaluation des programmes ;
* l’introduction des subventions sur les produits alimentaires et énergétiques sur une période temporaire ;
* les cantines scolaires principalement financés par les bailleurs de fonds sont les plus importants (50% environ) sauf pendant les crises et ont été constants au cours de 2005-2010.

## 2. Inconvénients

Les inconvénients sont qu'il est difficile de gérer des programmes de soutien destiné spécifiquement aux pauvres. Les risques sont les suivants:

* le détournement de subventions par les consommateurs non-pauvres ;
* l’achat des produits par des intermédiaires pour la revente au prix du marché (fixé en fonction de la pénurie) ;
* souvent, le gouvernement n’a pas les moyens d'intervenir à une plus grande échelle pour influencer réellement sur les prix et l’approvisionnement, d’où des dépenses substantielles pour une intervention qui est en définitive inefficace ;
* la poursuite des interventions publiques va empêcher le développement des marchés libres actifs qui par la suite serviront d’intermédiaires à travers les saisons.

# V-SUGGESTIONS POUR UNE EFFICACITE DES PROGRAMMES

Le défi dans les pays à très faible revenu est de trouver les moyens par lesquels le choix des programmes peut à la fois limiter le coût total des interventions et réduire le coût d’opportunité des autres investissements abandonnés. Il est évident que les besoins des pauvres et le choix des instruments doivent être identifiés par rapport à la situation de chaque pays; toutefois un certain nombre de principes émergent des analyses de ce rapport et devraient être pris en compte dans la plupart des pays très pauvres :

* **Etre sélectif dans le cas des transferts purs** : essayer d’identifier un sous-groupe de très pauvres ou être objectif bans le choix des groupes spécifiques que tout le monde reconnaît comme méritant d’être soutenus. Les exemples de groupes pourraient inclure les handicapés, les orphelins ou les enfants de la rue ;
* **Choisir les transferts qui ont un effet multiplicateur** : il a été noté, par exemple, que chaque dollar dépensé sur le programme PROCAMPO au Mexique a généré un revenu de 1,60 à 2,40 $ ; de même, le programme "Paquet de démarrage" au Malawi a généré une augmentation de consommation d’environ 150% du coût de l'engrais fourni ;
* **Le choix judicieux du temps d’intervention** peut également optimiser l’impact des transferts (par exemple en allouant des financements durant les périodes de plantation ou durant la saison maigre où le revenu d’emploi n’est pas disponible) ;
* **Les dépenses d’appui sur les filets sociaux de sécurité :** L'utilisation des injections limitées d’argent liquide pour assurer contre les risques- par exemple, des financements limités pendant les périodes de sécheresse ou de crises économiques, peut aider les pauvres à ne pas liquider leur terre ou leur bétail, ce qui leur permettra de diversifier les opportunités de gain (par exemple en prenant le risque de développer les cultures de rente) ;
* **L’utilisation des dépenses de filets sociaux de sécurité qui contribuent simultanément au développement du capital humain**; les exemples comprennent des programmes de nutrition pour les enfants qui réduisent les effets débitateurs à long terme dus à une malnutrition aiguë de l’enfant ; ils comprennent également les programmes d’exemption de paiement de scolarité qui, non seulement fournissent un transfert immédiat aux pauvres, mais augmentent également, à terme, le personnel qualifié disponible ;
* **Choisir un ou deux types de programmes**, et s’y accrocher pour une longue période ;
* **Une évaluation périodique des programmes est essentielle** Une telle évaluation à elle seule peut indiquer ce qui fonctionne correctement et ce qui fonctionne moins bien, et permet une réforme et une consolidation des programmes si nécessaire ;
* **L’insécurité alimentaire au Burkina est avant tout dû à un problème d’accessibilité (et non de disponibilité) :** le choix de fournir des transferts alimentaires (plutôt que monétaires par exemple) et l’utilisation du SNS méritent d’être revisités et évalués ;
* De plus amples recherches sont nécessaires pour définir les mécanismes plus efficaces pour accroître la scolarisation des plus pauvres et populations vulnérables, et mieux lier cantines scolaires et développement local (notamment production locale), notamment les rations.

Toutes les initiatives liées aux filets sociaux jouent un rôle clé en matière de protection sociale.S’ils sont conçus et mis en œuvre de manière efficace, les transferts conditionnels en espèces et les programmes de garantie de l’emploi permettent de protéger un nombre considérable de personnes pauvres en période de crise, sans compromettre leurs chances d’échapper à la pauvreté sur le long terme.

Pour être efficaces, les politiques de protection sociale doivent articuler des programmes axés sur le travail et des transferts d’argent ou de nourriture destinés à des groupes précis, qui ne peuvent travailler en raison d’une incapacité physique (y compris du fait de carences nutritionnelles, sachant que le nombre de personnes souffrant de faim chronique a atteint le milliard en 2009), ou devant se consacrer à d’autres activités (par exemple, suivre sa scolarité).

Il est opportun de mener une revue critique des expériences passées ainsi qu’une étude de faisabilité d’autres types de travaux publics à HIMO (Haute Intensité de Main d’œuvre) comme instruments de filets sociaux efficaces.

Le choix des cibles, les systèmes de paiement, la surveillance et l’évaluation ainsi que la bonne gouvernance sont des éléments clés pour la réussite de tout système de filet de sécurité.

* **La SCADD ET LES FILETS SOCIAUX : promotion d’une croissance pro-pauvre**

La répartition des revenus et la préservation des équilibres sociaux représenteront l’un des piliers du schéma de développement, garant de la soutenabilité de la croissance économique et de l’accélération de son rythme. Cette orientation requiert de réduire sensiblement l’incidence de la pauvreté et de mettre en place des mécanismes adéquats en vue de réduire les inégalités par un modèle de croissance pro pauvre.

C’est au regard de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté, que le Burkina Faso entend promouvoir un modèle de croissance pro-pauvre qui repose sur un double critère exigeant de réduire à la fois la pauvreté et les inégalités entre riches et pauvres en termes de revenus.

La stratégie de la promotion de la croissance pro pauvre va reposer sur un certain nombre d’actions basées sur l’utilisation des techniques de filets sociaux en direction des pauvres ou des personnes vulnérables à la pauvreté et aux chocs en s’appuyant notamment sur les transferts en espèce direct/nature comme cantine scolaire, subventions aux prix, programmes de travaux publics, les exonérations de frais pour l’utilisation de services de base.

Les Filets Sociaux sont complémentaires aux programmes de développement, de croissance économique, et sociale. Ils ont pour objectif d’aider ceux qui ne peuvent pas participer aux progrès économiques et sociaux, d’assurer un minimum de ressources pour les ménages en situation d’insécurité alimentaire et financière pendant les périodes normales. En outre, ils sont fondamentaux pour la mise en place des programmes d’urgence en période de crise.

Pour la période 2011-2015, l’accent sera mis sur :

* les programmes de transferts conditionnels ;
* la promotion de l’approche de la Haute intensité de main d’œuvre (HIMO) ;
* la promotion des activités génératrices de revenus pour les populations pauvres et les personnes vulnérables ;
* les programmes de subventions de l’accès aux services sociaux pour les populations pauvres et les personnes vulnérables.

CONCLUSION

Grosso modo l’analyse du thème dans ses différentes facettes donne lieu de dire que si des programmes de filets sociaux n’existaient pas, il fallait les mettre en place au regard de la forte proportion des populations croupies dans la misère. Aussi complexes soient-ils, les filets sociaux ont un rôle très déterminant dans le système de protection sociale, et dans les pays en voie de développement des acquis ont été enregistrés en dépit des contraintes de réalisation des programmes et des inconvénients associés. Par conséquent la nécessité de formuler des suggestions pour rendre efficace les programmes, s’impose. Et c’est à ce prix que les pays en voie de développement pourront déclencher une amorce véritable d’un changement dans l’amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables.

Thème 3 : du CSLP à la SCADD ; quelles innovations pour le développement du BURKINA FASO ?

INTRODUCTION

Le gouvernement du Burkina Faso, dans sa volonté de créer les conditions favorables à l’épanouissement des burkinabé, a toujours eu le souci de mieux organiser ses rares ressources disponibles pour atteindre les objectifs de développement.

Ainsi, depuis son accession à l’indépendance il a opté pour la planification comme moyen d’orienter et de conduire son processus de développement économique et social.

En effet, il a élaboré successivement des plans quinquennaux de développement, un programme populaire de développement, une lettre d’intention de politique de développement humain durable, un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté élaboré en 2000 et révisé en 2003.

La stratégie de croissance accélérée et de développement durable qui est la dernière-née des politiques de développement de notre pays s’inscrit dans la continuité des réformes dans lesquelles il s’est lancé.

Elle vise l’accélération de la croissance et la promotion d’un développement durable et surtout l’édification d’une société moderne et solidaire.

Le choix de cette nouvelle approche stratégique de développement a été dicté par la volonté du gouvernement de consolider les importants acquis enregistrés au cours de ces dix dernières années à travers la mise en œuvre d’un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et de proposer des innovations pour booster le développement dans les domaines économique et social.

# I. PRESENTATION DU CSLP

## *1.* Aperçu général

Le Burkina Faso, comme d’habitude est considéré en tant que bon élève de l’aide internationale, notamment pour les réformes de la gestion publique que le pays a conduites depuis les années 1990. Mais si notre cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (**CSLP**) a été l’un des plus précoces d’Afrique, ses fondements se voient aujourd’hui remis en cause. Il a été pourtant au cœur de la mise en œuvre de la réforme de l’aide au développement, processus dans lequel le BURKINA constitue un laboratoire pour les autres pays. Mais les fondements s mêmes des paradigmes de l’orientation stratégique des politiques connaissent une crise dans le paysage institutionnel burkinabé. En effet, le BF a connu une situation paradoxale en matière de lutte contre la pauvreté. Si le pays jouit toujours du statut de bon élève et de pays pilote, ce qui lui procure une confortable rente de situations et d’importants volumes d’aides, notamment pour l’ingénierie, en termes de procédures de formulation des politiques, les travaux conduits ont eu des résultats mitigés. Les objets techniques sont restés globalement fébriles et instables en dépit de nombreuses tentatives.

Le CSLP qui a été élaboré dans un contexte de corruption et de clientélisme, serait essentiellement une conditionnalité mise en œuvre pour plaire à l’extérieur, et éventuellement pour manipuler.

Avant d’attaquer les axes stratégiques du CSLP, il convient ici de rappeler les objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté.

L’élection du BF à l’initiative d’allègement de la dette des pays pauvres très endettés (**PPTE**) en septembre 1997 par la communauté financière internationale est à la base de l’élaboration de son CSLP. Approuvé en juillet 2000 par la banque mondiale et le **FMI**, le document énonce les objectifs prioritaires de développement que s’est fixé le BF pour une décennie. Le CSLP a eu pour cadre conceptuel la Lettre d’intention de politique de développement humain durable (**LIPDHD**) 1995-2005, dont la finalité était de centrer le développement du pays sur le concept de la sécurité humaine et, plus particulièrement sur :

* la sécurité économique par l’accès à un emploi rémunérateur,
* la sécurité sanitaire par l’accès à moindre coût à des soins médicaux aussi bien préventifs que curatifs,
* la sécurité alimentaire par l’accès à l’eau et aux aliments de base,
* la sécurité gouvernementale par la préservation d’un environnement sain,
* la sécurité individuelle et politique.

## 2. Axes stratégiques et domaines d’intervention.

Les résultats de l’enquête sur les aspirations nationales, ceux de l’enquête participative sur l’évaluation de la pauvreté et l’enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages (juillet 2003) ainsi que l’analyse structurelle de l’étude nationale prospective « Burkina 2025 » mettent encore en évidence que le grand défi auquel fait face le Burkina Faso est de réduire le niveau de pauvreté de ses populations, leur vulnérabilité face aux crises de toutes natures et l’inégalité entre les différentes régions et groupes socio-économiques. Pour ce faire, la stratégie de réduction de la pauvreté a pour ambition de concilier les nécessités de réformes structurelles et de redressement de l’économie avec les objectifs d’accroissement des revenus des pauvres et de transferts aux plus démunis. Conscient cependant du caractère limité des ressources dont il pourrait disposer et soucieux de réalisme dans son approche des problèmes, le Gouvernement a énoncé ses priorités de développement en matière de lutte contre la pauvreté :

* la réduction du déficit social ;
* la promotion du développement rural et de la sécurité alimentaire ;
* l’amélioration de l’accès des populations, notamment pauvres, à l’eau potable;
* la lutte contre le VIH/SIDA ;
* la protection de l’environnement et l’amélioration du cadre de vie ;
* le développement des PMI/PME et de la petite mine ;
* le renforcement de la sécurité publique ;
* le renforcement des capacités nationales avec un accent particulier sur la promotion des nouvelles technologies de l’information et de la communication.

Pour réduire de façon significative l’incidence de la pauvreté, la croissance économique devra être plus forte au cours des années à venir. L’accélération de cette croissance devra :

* créer les conditions d’amélioration des conditions de vie des populations notamment les plus démunies ;
* améliorer l’impact et l’efficience des politiques publiques, avec une focalisation dans un premier temps sur les secteurs sociaux ;
* s’appuyer sur une gestion rationnelle des ressources naturelles ;
* s’appuyer sur l’instauration d’une meilleure gouvernance et d’une meilleure coordination de l’aide publique au développement.

La réalisation des objectifs du cadre stratégique s’articulera autour de plusieurs programmes organisés en quatre axes stratégiques pour lesquels des actions prioritaires chiffrées sont envisagées :

* **Axe 1 : Accélérer la croissance et la fonder sur l’équité**
* Maintenir un cadre macroéconomique stable
* Accroître la compétitivité de l’économie et réduire les coûts des facteurs
* Accélérer le développement du monde rural
* Appuyer les secteurs productifs
* **Axe 2 : Garantir l’accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale**
* Promouvoir l’accès des pauvres aux services d’éducation
* Promouvoir l’accès des pauvres aux services de santé et de nutrition
* Promouvoir l’accès des pauvres à l’eau potable et à l’assainissement
* Améliorer le cadre de vie des pauvres : l’habitat
* Garantir une protection sociale aux pauvres
* **Axe 3 : Elargir les opportunités en matière d’emploi et d’activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l’équité**
* Diminuer la vulnérabilité de l’activité agricole
* Intensifier et moderniser l’activité agricole
* Soutenir les organisations de producteurs et développer les infrastructures collectives
* Accroître et diversifier les revenus des ruraux
* Accélérer le désenclavement
* Promouvoir l’emploi et la formation professionnelle
* Améliorer les conditions de vie et de travail des femmes rurales
* **Axe 4 : Promouvoir la bonne gouvernance**
* Promouvoir la gouvernance politique
* Promouvoir la gouvernance administrative
* Promouvoir la gouvernance économique
* Promouvoir la gouvernance locale

## 3. Les acquis et les limites du CSLP

**Au niveau politique**, les mesures se sont succédé pour consolider la démocratie et renforcer la construction de l’Etat de droit. Elles ont concerné les aspects de la consolidation de l’activité des partis politiques, de la liberté d’expression et d’opinion, de la paix et de la stabilité sociales, la dynamisation du travail parlementaire, la promotion de la presse, du genre, du dialogue social, du tissu associatif, de la décentralisation et de la réforme du système judiciaire.

**Au plan économique**, la décennie écoulée s’est caractérisée par la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles pour accroître la performance de l’économie du pays. Ainsi, le Burkina Faso a enregistré des résultats remarquables en matière de croissance et fourni des efforts importants pour améliorer les atouts compétitifs de son économie.

**Dans le domaine social**, le Burkina Faso a enregistré des avancées en matière de développement humain. Les efforts du Gouvernement, à travers la mise en œuvre du CSLP, se sont traduits par des progrès significatifs en matière de desserte en eau potable, de lutte contre le VIH, le SIDA et les IST, de couverture sanitaire et de scolarisation, notamment des jeunes filles.

Malgré ces nombreux acquis, l’économie demeure encore fragile et vulnérable aux aléas climatiques et aux chocs exogènes (dépréciation du dollar, volatilité des cours des matières premières (coton, or, pétrole), détérioration des termes de l’échange, crise financière, etc.) et aux contraintes naturelles (enclavement). L’atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) reste une préoccupation qui nécessite des efforts soutenus.

# II. PRESENTATION DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## *1.* Aperçu général.

Partant de la vision de développement à long terme qu’il s’est fixé, prenant en compte les questions prioritaires pour son développement et surtout tirant leçon du bilan des dix années de mise en œuvre du CSLP, le Burkina Faso s’engage sur une nouvelle stratégie de développement qui vise l’accélération de la croissance et la promotion du développement durable, afin de mettre le pays sur la voie de l’émergence.

Cette stratégie, dénommée stratégie de croissance accélérée et de développement durable (**SCADD**) tire ses fondements de la vision « ***vision Burkina 2025*** » qui est une étude prospective dont l’ambition est de faire de notre pays à l’horizon 2025 «***une nation solidaire, de progrès et de justice qui consolide son respect sur la scène international***e ».

La réalisation d’une telle vision implique des ruptures pour permettre au Burkina de prendre son envol vers le progrès en tournant vers de nouvelles voies de création de valeurs .Elle implique une organisation harmonieuse des efforts de développement pour exploiter toutes les potentialités au profit de l’ensemble des burkinabé et faire participer tous les acteurs au développement national.

La stratégie de croissance accélérée et de développement durable s’appuie sur les enseignements tirés du bilan des dix années de mise en œuvre du CSLP ainsi que les défis à relever. En effet, le Burkina Faso a de nombreux défis à relever en vue d’atteindre les OMD. La stratégie de croissance accélérée et de développement durable dessine les orientations stratégiques qui accompagnent l’ambition du développement du Burkina Faso et définit les objectifs de ce développement. La stratégie de croissance de développement durable est aujourd’hui le cadre de référence de toutes les interventions en matière de développement. Sa vision à l’horizon 2015 s’intitule « ***le Burkina Faso, une économie productrice qui accélère la croissance, augmente le niveau de vie, améliore et préserve le cadre et le milieu vie au moyen d’une gouvernance avisée et performante*** ». La stratégie de croissance accélérée et de développement durable vient donc renforcer les acquis du CSLP et proposer des stratégies solides en matière de développement du système productif et du capital humain. Elle propose de nouvelles orientations à travers les secteurs prioritaires pour booster la croissance et contribuer à un développement durable. D’un coût global de 4238,5 Milliards de francs CFA, la stratégie de croissance accélérée et de développement durable couvrira la période 2011-2015

## 2. Axes et domaines d’intervention

**Quatre axes stratégiques** sont identifiés pour réaliser les objectifs de la SCADD. Ce sont : le développement des piliers de la croissance accélérée ; la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale, le renforcement de la bonne gouvernance, la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement.

**Le premier axe**, consacré au développement des piliers de la croissance accélérée, définit un modèle de croissance accélérée basé sur la promotion des pôles de croissance, le développement des filières de production, la promotion des niches et des grappes d’entreprises et la promotion d’une croissance pro- pauvres. Il prévoit le développement des secteurs prioritaires uivants : le secteur agricole (agriculture pêche élevage et foresterie) ; les mines ; l’artisanat ; les industries culturelles et touristiques ; les PME/PMI.

Le développement des infrastructures de soutien (infrastructures hydro-agricoles et pastorales, transport et logistique, technologie de l’information et de la communication, énergie, urbanisation et institutions de soutien) y est également retenu de même que la promotion de l’intégration économique et du commerce extérieur.

**Le deuxième axe** portant sur la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale a retenu d’agir pour : l’accroissement des revenus et de l’emploi, le développement de l’éducation, de l’enseignement et de la formation technique et professionnelle, l’amélioration de la santé et de la nutrition, la promotion de la protection sociale, la promotion de l’accès aux services énergétiques modernes.

**Le troisième axe** relatif au renforcement de la gouvernance, met l’accent sur le renforcement des gouvernances économiques (renforcement des capacités de pilotage et de gestion de l’économie, le contrôle des finances publiques, la lutte contre la corruption, la fraude et le faux, renforcement de la coordination et de l’efficacité de l’aide publique au développement), politique, administrative et locale.

**Le quatrième axe**, dédié à la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programme de développement vise : le renforcement des programmes de réduction des inégalités de genre, le renforcement des programmes de maîtrise de la croissance démographique, la gestion de l’environnement et l’utilisation optimale des ressources naturelles, la mise en œuvre de la politique d’aménagement du territoire, le renforcement des capacités, la promotion de l’intelligence économique.

**L’objectif global** de la SCADD est de réaliser une croissance économique forte, soutenue et de qualité, génératrice d’effets multiplicateur sur le niveau d’amélioration des revenus, la qualité de vie de la population et soucieuse du respect du principe de développement durable.

# III. LES INNOVATIONS DE LA SCADD

On pourra retenir les innovations suivantes au compte de la SCADD :

Il faut d’abord dire que ces innovations sont bâties sur la volonté d’un nouveau partenariat conformément à la déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide publique au développement basée sur l’appropriation par le gouvernement de sa politique de développement axée sur les besoins de ses populations. L’adoption de la SCADD s’est ainsi fondée sur la nécessité de corriger les insuffisances du CSLP par une plus grande prise en compte des résultats de l’Etude Nationale Prospective « Burkina 2025 » et par une approche de réduction de la pauvreté plus centrée sur le développement des capacités productives de l’économie burkinabé (mise en place de pôles de croissance).

La persistance de nombreux défis dans l’atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement (**OMD**) et l’explosion démographique que le dernier recensement général de la population et de l’habitation a révélé (3.1% en moyenne par an entre 1996 et 2006) sont venues renforcé cet impératif de formuler une politique économique et sociale cohérente dont la mise en œuvre se traduira, sur la période 2011-2015, par une croissance accélérée et pro-pauvres, fondement d’un développement durable.

Aussi, la SCADD entend-elle mettre en synergie l’efficacité économique, la viabilité environnementale et l’équité sociale pour induire une mutation qualitative et durable du système productif burkinabé.

L’objectif stratégique du gouvernement à travers la SCADD est donc d’accélérer le processus de mutations structurelles de l’économie burkinabè en optant résolument pour un autre modèle de croissance fondé sur la diversification des bases productrices du monde rural et la modernisation des économies urbaines à travers un tissu industriel générateur de plus de valeur ajoutées et un secteur informel mieux intégré dans le développement du marché local et des exportations. Ce choix intégrera toutes les variables liées au développement durable en vue d’assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles qui sont actuellement soumises à des modes de production extensifs. Enfin, ce choix reposera aussi sur les efforts à faire pour bien équiper le pays en infrastructures structurantes (électricité, eau potable, NTIC, routes, pistes rurales, etc.) en vue d’améliorer la compétitivité de l’économie nationale.

En optant pour ce choix, fondé sur une croissance forte et inclusive, le gouvernement vise non seulement à améliorer la compétitivité de l’économie nationale mais il a aussi pour objectif de ramener le taux de pauvreté de 42,6% en 2009 à 21 ,9% en 2015.

C’est tout cet ensemble de facteurs permettant de répondre aux objectifs spécifiques liés aux OMD et assortis de cibles à atteindre d’ici 2015 qui font de la SCADD un document innovant.

CONCLUSION

A l’instar de ses pairs africains, le Burkina Faso s’est doté dès son accession à la souveraineté nationale de politiques de développement pour rationnaliser l’utilisation des ressources publiques et jeter les bases de construction d’une économie plus compétitive. Nous pensons notamment au CSLP et bien d’autres politiques et programmes que le pays a conçu pour promouvoir son développement.

Mais très vite, ces politiques ont montré leurs limites en ce sens qu’elles n’ont pas pu ou n’ont pas su anticiper sur les grandes instabilités politiques et économiques avec leurs charges d’endettement et fluctuation des prix des produits de base et de retour à la case de départ.

Le défi principal que le pays devrait surmonter était donc la réduction de l’état de pauvreté des populations et de leur vulnérabilité face aux différentes crises à travers la recherche d’un meilleur impact des politiques publiques, les conditions des plus défavorisés, la nécessité d’accroître leur pouvoir d’achat et leur offrir un meilleur cadre d’épanouissement social. La SCADD constitue de ce fait un document directeur et aussi un espoir tant pour le politique que pour les administrés. Vivement alors qu’elle corrige les erreurs du CSLP et réponde vraiment aux aspirations du peuple burkinabé !

Thème 4 :PROTECTION SOCIALE ET CROISANCE ECONOMIQUE

INTRODUCTION

Le thème de développement des secteurs sociaux pour l’amélioration du bien-être des populations est aujourd’hui récurrent dans les débats nationaux et internationaux. En effet, plusieurs rencontres internationales ont été tenues comme l’éducation pour tous en 1990, la conférence internationale sur la population et le développement en 1994, l’adoption des OMD en 2000…. La problématique centrale de ces rencontres entre décideurs politiques, théoriciens de l’économie, praticiens du développement est d’aboutir à une approche systématique du développement.

Comment peut-on concilier l’efficacité de la croissance économique avec la protection sociale ? Pour mieux cerner les contours de cette problématique, il convient de connaître les différents mécanismes de la protection sociales, les éléments constitutifs de la croissance économique ce qui permet d’établir les rapports qui existent entre croissance économique et protection sociale.

# I. MECANISMES DE PROTECTION SOCIALE AU Burkina Faso

La protection sociale répond à des définitions différentes reflétant les objectifs et conceptions des organismes qui les ont élaborées. Elle désigne les politiques et les mesures destinées à donner aux pauvres et aux catégories vulnérables davantage de moyens de s’affranchir du dénuement et de faire face aux risques et aux chocs. Elle englobe les instruments conçus pour prendre en charge la pauvreté et la vulnérabilité à caractère chronique et consécutives à des chocs[[1]](#footnote-1).

Dans un sens plus large, la protection sociale peut comprendre les services sociaux et privés, principalement ceux qui servent au renforcement du capital humain, par exemple dans les domaines de l’éducation, de la santé, de l’assainissement et du développement local. De plus, selon certains systèmes de référence, la protection sociale embrasse un éventail encore plus large de politiques publiques, dont les politiques macroéconomiques. Elle fait souvent partie intégrante du cadre général de la politique sociale, qui englobe toutes les actions destinées à faciliter la réintégration des pauvres et des personnes vulnérables et leur insertion dans la société.

Au Burkina Faso, il existe deux formes de mécanismes de protection sociale à savoir les mécanismes formels et les mécanismes informels.

## *1.* Les mécanismes formels

## 

Ces mécanismes se subdivisent d’une part en dispositif public géré par l’Etat et ses démembrements et en dispositif privé du marché.

### a. Le dispositif public

Tout d’abord, pour assumer ses fonctions collectives, l’Etat a initié un ensemble de mesures et de dispositifs visant à venir en aide aux groupes les plus défavorisés. Il s’agit de l’assistance sociale et de secours qui constitue une des composantes de la protection sociale en direction des groupes sociaux qui, laissés à eux-mêmes ne peuvent subvenir à leurs besoins les plus élémentaires.

C’est le Ministère de l’Action Sociale et de la Solidarité Nationale, aidé par ses partenaires qui s’occupe de cette composante de la protection sociale qui vise la gestion de certains risques en faveur des couches défavorisées et des populations victimes de calamités naturelles et autres catastrophes (Prise en charge de OEV, mesures spécifiques en faveurs des personnes handicapées, personnes âgées, des indigents malades etc.). Dans ce département de manière spécifique, un dispositif de solidarité s’organise autour des structures suivantes :

* le Fonds National de Solidarité qui est un outil de financement des actions de solidarité au profit des groupes défavorisés est chargé de :
* Mobiliser, coordonner et gérer les mesures financières, les aides en nature et les services provenant de l’élan de solidarité nationale ou internationale ;
* Soutenir l’Etat dans la mise en œuvre des programmes et projet en faveur des groupes défavorisés et des populations victimes de situations de détresse ;
* Contribuer à la promotion de la solidarité
* Le Conseil National de Secours d’Urgence et de Réhabilitation qui est une structure d’intervention au nom de la solidarité nationale en cas de situation de détresse ou de crise est chargé entre autre de :
* Coordonner les interventions à caractère social et humanitaire en cas de situation de crise ;
* Concevoir et de mettre en œuvre les programmes de réhabilitation ;
* Développer une culture de prévention et à la gestion des secours d’urgence.

Par ailleurs, en sus de ses fonctions collectives, l’Etat a également créé des structures intervenant dans la sphère de la sécurité sociale. On peut citer la Caisse Nationale Sécurité Sociale (CNSS), la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO), et l’Office de Santé des Travailleurs (OST) dans une certaine mesure.

* Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), la CNSS est chargée de la gestion du système de sécurité sociale des travailleurs régis par le code du travail et les conventions collectives. Trois types de prestations sont offertes par cet organisme :   
  l’allocation familiale et de maternité, les prestations en matière de risques professionnels, les prestations de vieillesse, d’invalidité et de décès.
* Constituée également sous forme d’établissement public à caractère industriel et commercial, la CARFO est chargée de la gestion des pensions des fonctionnaires civils et militaires. Elle assure le versement des allocations familiales et le paiement du capital décès.
* Quant à l’OST, il a pour objectif de s’occuper de la santé du travailleur à son poste de travail. Elle offre des soins curatifs à l’ensemble de la population en lieu et place des activités de prévention auprès des entreprises et des travailleurs.

### b. Le dispositif privé du marché

Ce dispositif est essentiellement composé de compagnies d’assurance. Au Burkina-Faso une kyrielle de compagnies se partagent le marché de l’assurance. Nous avons entre autres la SONAR, la FONCIAS, l’UAB, la Générale des Assurance, COLINA, REYNAL, ALLIANZ. Leurs prestations sont fournies moyennant le versement d’une prime d’assurance fixée en rapport avec le coût du risque

Divers produits qu’on peut regrouper sont offerts :

* La couverture incendie, des accidents et autre risques (assurance-maladie, assurance responsabilité civile automoteur…)
* L’assurance-vie comprenant l’assurance retraite complémentaire, l’assurance en cas de décès.

## 2. Les mécanismes informels

Le dispositif informel se compose de la famille, des réseaux de solidarité, des organisations de la société civile etc.

En résumé ce dispositif concerne toutes les mesures prises ou mises en place par les individus et les communautés pour prévoir, atténuer ou réagir face à un risque, à un choc, faisant appel aux relations familiales, personnelles et/ou communautaires traditionnelles non formellement structurées.

Le mécanisme non formel de protection sociale est le plus répandu dans notre pays, la plus nombreuse de la population étant privée ou ne pouvant pas accéder au système de sécurité formel. 6,8% de burkinabé bénéficient de la protection sociale formelle (assurance, sécurité sociale). Le reste fait recours aux stratégies familiales et communautaires (aide des parents, exploitation des relations sociales, vente de biens, recours aux groupes d’entraide et aux organismes caritatifs…); et les prestations sont très diverses : secours alimentaire, aide aux malades, soutien, assistance en cas de décès ou d’invalidité…

En sus de ces dispositifs formels et informels, il faut ajouter l’émergence de systèmes innovateurs et complémentaires regroupés sous les termes de « mutuelles», « caisse de solidarité », les tontines, etc. Ces systèmes s’appuient sur les principes de solidarité, de partage, de risque et de prévoyance. En 2003, le pays comptait 136 systèmes d’assurance de santé.

Le dispositif existant de protection sociale dans notre pays souffre d’insuffisances dont principalement la faiblesse de l’étendue de la couverture. En effet, on peut noter que dans le dispositif informel (stratégies familiales et communautaires…) le droit de bénéficier des prestations n’est pas établi et le niveau de transfert dépend souvent du revenu du groupe plutôt que des besoins particuliers des bénéficiaires potentiels. En plus de cela, il faut reconnaître qu’aujourd’hui la solidarité naturelle entre membres d’une même famille ou d’une même communauté est soumise à rude épreuve. Concernant la sécurité sociale, seuls les travailleurs salariés peuvent y avoir accès. Les structures relevant du marché ont une couverture tout aussi faible du fait de leur coût hors de portée des populations.

# II. LA CROISSANCE ECONOMIQUE

## *1.* Définition

Les économistes utilisent conventionnellement le terme de croissance pour décrire une augmentation de la production sur le long terme. Ainsi pour François PERROU la croissance économique correspond à «***l’augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d’un indicateur de dimension, pour une nation, du produit global net en terme réel***».

Simon KUZNETS précise qu’il y a croissance lorsque la croissance du PIB est supérieure à la croissance de la population. Une croissance à court terme est appelée expansion qui s’oppose à la récession.

Au sens strict, la croissance économique est le processus d’accroissement de la seule production économique. Elle ne renvoie donc pas directement à l’ensemble des mutations économiques et sociales propres à une économie en développement. Quelles sont donc les déterminants fondamentaux et les implications ?

## 2. Les déterminants de la croissance économique

On peut distinguer plusieurs types de déterminants de la croissance : les richesses naturelles, l’environnement extérieur, les populations, l’innovation, l’investissement, les connaissances, la cohérence du développement. Xavier Sala-i Martin avance par ailleurs que le niveau initial est la variable la plus importante et la plus robuste. Ce que dans la plupart des cas, plus un pays est riche, moins il croît vite. Cette hypothèse est connue sous le nom de convergence conditionnelle. Il relève que la qualité du gouvernement a plus d’importance que sa taille. Ainsi les gouvernements qui causent l’hyperinflation, la détorsion des taux de change, les déficits excessifs ou une bureaucratie inefficace ont de très mauvais résultats. Il ajoute que les économies les plus ouvertes tendent à croître plus vite. Enfin l’efficience des institutions est très déterminante : les marchés efficients, la reconnaissance de la propriété privée et l’état de droit sont essentiels à la croissance économique. La propriété privée suppose des libertés économiques (liberté d’entreprendre, libertés de circulation, des idées, des personnes et des biens). Elle est relativement meilleure à l’économie planifiée qui a montré ses limites dans certains Etats comme l’URSS.

# III. RAPPORT PROTECTION SOCIALE ET CROISSANCE ECONOMIQUE

## *1.* Dans quelles circonstances la protection sociale pourrait-elle favoriser la croissance ?

Des études récentes montrent que la protection sociale est utile pour assurer une croissance économique. Il existe au moins cinq mécanismes à travers lesquels la protection sociale sert la croissance économique. La mise en œuvre de la plupart d’entre eux entraîne une amélioration de l’efficience économique globale, parce qu’elle suscite l’application de politiques et de stratégies plus efficaces, une meilleure affectation des ressources et une utilisation plus judicieuse des capacités économiques. Ces mécanismes relèvent des cinq catégories suivantes : l’investissement dans le capital humain, la gestion des risques, le renforcement de l’autonomie et des moyens de subsistance, l’adoption d’une stratégie macroéconomique pro-pauvres et le renforcement de la cohésion sociale et du sentiment d’appartenance nationale.

### a. Investissement dans le capital humain

La protection sociale permet d’élargir l’accès aux services publics et d’accroître l’investissement dans le capital humain, en particulier dans la santé et l’éducation, ce qui contribue à augmenter la productivité et rend plus facile pour les pauvres l’exercice d’une activité rémunérée. Des études réalisées en Afrique du Sud et en Amérique latine font apparaître à maintes reprises une nette amélioration des résultats sur le plan de la santé et de l’éducation. Les prestations pour enfants à charge (en particulier en espèces) et les dispositifs d’aide à la scolarisation ont pour effet d’améliorer la fréquentation scolaire ; or, l’éducation constitue par exemple le moyen le plus efficace de prévenir l’infection par le VIH (OCDE, 2009). Les transferts sociaux en espèces institués à titre expérimental dans des pays où cette infection est très fréquente (Zambie et Malawi) ont entraîné un recul de la pauvreté chez les ménages touchés par le VIH et le sida (UNICEF-ESARO, 2007 ; Schubert *et al.,* 2007). En Afrique du Sud, l’allocation pour enfants à charge permet de préserver les moyens de subsistance, d’améliorer la nutrition et de faciliter l’accès à l’éducation.

La protection sociale peut prévenir l’une des conséquences les plus graves de la pauvreté : sa transmission aux enfants pour toute leur existence. Elle entraîne une amélioration directe de l’état de santé de la population, ce qui est propice à la croissance économique. Ainsi, une augmentation de 10 % de l’espérance de vie ajoute 0.3 à 0.4 point de pourcentage aux taux de croissance annuelle du revenu *par habitant* (OMS, 2001). Cette évolution positive de la situation en matière de capital humain crée des conditions favorables à une croissance pro-pauvres durable.

### b. Gestion des risques

### 

La protection sociale donne aux pauvres les moyens de se protéger et de préserver leurs biens en cas de choc, sauvegardant ainsi leur potentiel de création de revenus à long terme, et aussi de faire de nouveaux investissements. La protection sociale offre aux ménages la capacité de résister à la tentation du recours à des solutions désespérées et de devenir plus tard moins vulnérables. La protection sociale de la santé évite aux ménages de s’appauvrir à cause de dépenses de santé catastrophiques et leur permet par conséquent de préserver leurs actifs productifs. Les agriculteurs seront moins incités à vendre leur bétail, dont dépend leur prospérité future, s’ils bénéficient de transferts en espèces suffisants pour pouvoir assurer leur subsistance immédiate. Une meilleure gestion des risques favorise l’instauration d’une croissance économique.

### c. Renforcement de l’autonomie et des moyens de subsistance

Les dispositifs de protection sociale permettent de combattre la discrimination et de libérer le potentiel économique. Au Bangladesh, au Brésil et en Afrique du Sud, le fait que les transferts soient effectués vers les femmes a un impact positif sur la fréquentation de l’école, surtout par les filles (Samson *et al.,* 2004 ; 2006). Mettre davantage de ressources entre les mains des femmes accroît leur autonomie et améliore la survie des enfants, leur état nutritionnel et leur assiduité à l’école (UNICEF, 2007). Lorsque les femmes sont en bonne santé, instruites et à même de profiter des possibilités que peut offrir la vie, les enfants s’épanouissent eux aussi.

La protection sociale rend plus facile pour les pauvres l’exercice d’une activité rémunérée, ce qui contribue à la réalisation des grands objectifs que sont la promotion de l’emploi et l’autonomisation. La recherche d’un emploi est une démarche souvent coûteuse et risquée. En Afrique du Sud, les travailleurs appartenant à des ménages bénéficiaires de transferts sociaux font davantage d’efforts pour trouver du travail que ceux qui vivent dans des ménages comparables mais non titulaires de ces prestations, et ces efforts sont plus souvent fructueux. La protection sociale de la santé fait croître la productivité du travail car elle améliore l’état de santé de la population et se substitue aux stratégies peu rationnelles d’adaptation aux risques auxquelles elle est susceptible de recourir, ce qui favorise l’emploi et la croissance économique.

L’articulation des mesures de protection sociale et de la politique du marché du travail peut créer un cercle vertueux : ces mesures aident à améliorer l’employabilité des pauvres, tandis que des marchés du travail qui fonctionnent mieux pour ceux-ci permettent d’accroître leur taux d’activité et leur rémunération. Les faits observés montrent que la protection sociale favorise le développement, et non la dépendance. La protection sociale entraîne une augmentation directe des actifs et des moyens dont disposent les pauvres, ce qui a pour effet d’améliorer leur bien-être, ainsi que l’activité économique en général. Elle permet aux femmes et aux hommes pauvres et vulnérables de mobiliser des ressources et de mieux tirer parti des institutions publiques pour s’intégrer plus facilement et dans des conditions plus équitables dans la vie sociale et économique (Banque mondiale, 2002). En Afrique du Sud, les travailleurs de l’économie informelle ont réussi à s’organiser autour de la protection sociale et, si les résultats obtenus ont été inégaux, leur action a néanmoins démontré que celle-ci pouvait accroître l’autonomie des travailleurs, même dans l’économie informelle.

La protection sociale favorise l’autonomisation et la croissance en renforçant le pouvoir de négociation des travailleurs, des petits exploitants agricoles et des micro-entrepreneurs sur le marché. Disposant d’une meilleure solution de remplacement (grâce à la protection sociale), les travailleurs peuvent rechercher un emploi où leurs compétences puissent être mieux exploitées, au lieu d’accepter le premier qui s’offre à eux.

D’où une plus grande efficience du marché du travail car ils peuvent accéder à des emplois plus conformes à leurs aptitudes qui leur permettent par conséquent d’avoir une productivité plus forte et de percevoir un salaire plus élevé, ce qui fait reculer le sous-emploi. Les petits producteurs pouvant bénéficié de prestations sociales sont moins contraints de vendre à perte pour pouvoir survivre, par exemple au moment des récoltes, lorsqu’une surabondance temporaire sur les marchés des produits alimentaires entraîne une forte baisse des prix. La protection sociale permet donc aux pauvres de s’engager dans le système de marché dans des conditions plus égalitaires, ce qui en accroît l’efficience et la légitimité.

### d. Une stratégie macroéconomique pro-pauvre

La protection sociale peut être source d’avantages pour des catégories de personnes qui pourraient autrement être défavorisées par certains des aspects que peut présenter une stratégie de croissance pro-pauvres. En règle générale, la protection sociale amplifie l’impact positif qu’exerce la croissance sur la pauvreté.

La protection sociale stimule la demande de biens et de services locaux, améliorant ainsi les résultats sur le plan de la croissance. Par exemple en Zambie, 80 % des transferts sociaux sont consacrés à l’achat de produits locaux, ce qui permet de soutenir les entreprises des zones rurales. En Afrique du Sud, la redistribution du pouvoir d’achat des catégories à revenu élevé vers les catégories à faible revenu transforme la structure des dépenses nationales, qui fait moins de place aux importations au profit des produits locaux, ce qui entraîne une augmentation de l’épargne (par suite de l’amélioration du solde du commerce extérieur) et favorise la croissance économique (Samson *et al.,* 2004). En Namibie, le pouvoir d’achat que procurent de façon sûre les pensions sociales favorise le développement des marchés locaux et redonne du dynamisme à l’activité économique locale (Cichon et Knop, 2003).

### e. Renforcement de la cohésion sociale et du sentiment d’appartenance nationale

La protection sociale favorise la constitution d’un appareil d’État efficace et sûr, ce qui est propice à la croissance car il en résulte un renforcement de la cohésion sociale et du sentiment de citoyenneté, ainsi qu’une atténuation du risque de conflit. Par exemple, à l’île Maurice, la pension sociale a contribué à créer la cohésion sociale nécessaire pour faciliter la transformation d’une économie à monoculture vulnérable, caractérisée par des taux de pauvreté élevés, en une économie à forte croissance enregistrant les taux de pauvreté les plus faibles d’Afrique (Roy et Arvind, 2001). De même, au Botswana, la pension sociale constitue pour les pouvoirs publics le mécanisme le plus efficace pour lutter contre la pauvreté et entretenir une stabilité sociale propice aux importants investissements grâce auxquels ce pays connaît la croissance économique la plus rapide d’Afrique depuis trente ans. Il est essentiel de créer un climat sûr et prévisible pour inciter les personnes et les entreprises, notamment étrangères, à travailler et à investir.

## 2. Dans quelles circonstances la protection sociale pourrait-elle nuire à la croissance ?

S’il est vrai que la protection sociale favorise la croissance économique, il n’en demeure pas moins que dans certains cas, la première a des effets pervers sur la seconde. En effet, plusieurs raisons ont été avancées par certains économistes pour qui la protection sociale pourrait constituer un sérieux handicap pour le développement.

Pour les économistes de l'offre comme Laffer et Mirrlees (1971), plus les dépenses sociales sont importantes, plus le poids des prélèvements obligatoires ne s’alourdit, car il faut bien financer les prestations. Or un niveau élevé de prélèvements obligatoires diminue la motivation des acteurs économiques à prendre des risques et à travailler. De ce point de vue, un système trop généreux de protection sociale a plutôt tendance à freiner l'augmentation de la production, c'est-à-dire la croissance économique, à long terme.

De plus, un niveau élevé de dépenses sociales constitue un handicap pour l'emploi. Cela découle d'abord de leur effet négatif sur la croissance économique, puisque l'embauche dépend du niveau de production : moins de croissance, cela signifie donc moins d'embauches possibles. D'autre part, le mode de financement des dépenses sociales contribue à alourdir le coût du travail, puisque les recettes reposent sur des cotisations payées par les patrons et par les salariés en fonction des salaires. Or un coût élevé du travail pénalise l'emploi d'après l'analyse économique classique.

Dans son étude de la démarche scandinave en matière de protection sociale, Lindbeck (1975) affirme que l’universalité de l’État-providence scandinave a « politisé » la question du rendement de l’activité économique, en ce sens que les gens sont encouragés à rechercher le bien-être matériel par le biais du processus politique en poussant à l’adoption de lois redistributives et non par l’entremise de l’activité économique. A terme, il en résulte une perte de capacité entrepreneuriale et de capacité d’innovation.

## 3. La promotion sociale comme une contribution à la croissance économique

Selon lexique de termes de l’action sociale, la promotion sociale est l’ensemble de moyens et mesures visant à l’amélioration de la qualité de vie des individus, groupes et communautés. Le risque et la vulnérabilité sont des facteurs de pauvreté et de recul de la croissance. En effet des chocs comme ceux que produisent les catastrophes naturelles, la récession économique, la contamination par le VIH et le sida, les conflits armés et les drames ou problèmes personnels, peuvent entraîner la destruction des moyens de subsistance et empêcher d’assurer aux enfants l’alimentation, l’éducation et les soins médicaux dont ils ont besoin pour ne pas demeurer toute leur vie en situation de pauvreté chronique. Aussi, en l’absence d’une protection sociale efficace, les plus déshérités adoptent-ils dans bien des cas des stratégies de survie négatives qui perpétueront leur état de dénuement. Par exemple, les ménages les plus pauvres dont le principal apporteur de revenus est touché par le VIH et ou un problème complexe donné, ont très souvent recours, pour faire face à cette situation, à des solutions aux effets irréversibles, consistant notamment à vendre la terre ou le bétail ou à retirer les enfants de l’école.

Par ailleurs, ce n’est pas seulement la manifestation directe d’un choc, d’un problème ou d’un phénomène qui compromet le bien-être des pauvres et des personnes vulnérables. La possibilité de survenue d’un choc crée un risque, face auquel les hommes et les femmes pauvres doivent acquérir les moyens de s’adapter pour pouvoir survivre. Ces moyens d’adaptation qui ne sont pas seulement financiers, demande aussi à l’individu ou au groupe des aptitudes interne à même de lui fournir une disposition psychologique de motivation pour faire face à la situation. A cet effet l’action sociale par ses intervenants sur le terrain utilise des approches adaptées aux individus (service social personnel), aux groupes (service social de groupe) et aux communautés (service social communautaire) pour le renforcement de ces aptitudes. Ces actions permettent d’organiser, de dynamiser et d’accompagner les individus les groupes et les communautés à faire face aux chocs ou aux risques et sont bien différentes des actions d’assistance pure.

CONCLUSION

Au regard des mutations sociales et économiques nouvelles, il est aujourd’hui indispensable d’améliorer la qualité de vie des hommes et des femmes en répondant favorablement à la demande sociale qui comme le fait remarquer Ousmane TANOR DIENG « ce n’est pas un simple sujet de rhétorique mais un faisceau d’urgence sociale qui appelle des réponses toutes aussi pratiques ». C’est pour ainsi dire que le social tient l’économique en l’état, dans la mesure où l’activité économique est une activité socialement organisée et qui est destinée en principe à satisfaire les besoins de la société. Les Etats doivent donc s’efforcer de concilier les impératifs de la croissance économique et ceux de la demande sociale. A défaut, une croissance économique, objet principal de la politique économique, qui ne favorise pas la satisfaction des besoins, raison d’être de la protection sociale, demeurerait une arlésienne.

THEME 5: LA PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LA SCADD

INTRODUCTION

Dans un contexte de pauvreté persistance, d’approfondissement de la vulnérabilité et de crises récurrentes, l’intérêt pour la protection sociale s’accentue. Le ministère de l’économie et des finances a ainsi coordonné l’élaboration d’un plan d’action visant à atténuer les effets de la crise financière et économique dont un des axes prioritaires est la protection sociale. Dans le même cadre, le ministère de l’économie et des finances et le ministère de l’action sociale et de la solidarité nationale ont tenu un atelier de formation sur la protection sociale en janvier 2010. A la suite de l’approfondissement du dialogue national, un comité interministériel a été mis en place pour établir une stratégie nationale de protection sociale et assurer son intégration dans l’élaboration de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable, SCADD. Pour mieux appréhender les contours de la protection sociale dans la SCADD, notre travail sera axé autour des points suivants :

* 1. Définition des concepts
  2. Contexte de la protection sociale
  3. Principes de base de la protection sociale
  4. Mécanismes de la protection sociale
  5. Place de la protection sociale dans la SCADD

# I – DEFINITION DES CONCEPTS

## 1. Protection sociale

Ensemble d’interventions publiques visant à aider les ménages et individus à mieux gérer les risques et à réduire leur vulnérabilité et leur pauvreté en assurant un meilleur accès aux services sociaux, aux marchés et aux emplois. **(Étude réalisée avec l’UNICEF, la banque mondiale et le BF).**

Ensemble des interventions aux plans politique, juridique, social, environnemental et économique qui visent à soutenir les individus, les familles et les communautés dans leurs efforts pour gérer les risques auxquels ils font face en vue de réduire leur vulnérabilité et parvenir à une plus grande équité sociale. **(Lexique des concepts usuels du secteur de l’action).**

La protection sociale inclut les éléments suivants :

* les transferts non-contributifs directs aux individus ou ménages (ex : transferts en espèces, cantines scolaires, exemptions de santé etc.);
* les transferts contributifs aux individus ou ménages (ex : l’assurance chômage, l’assurance maladie) ;
* les services d'aide sociale ~~;~~ et
* l’encadrement politique et légal de la protection sociale.

La protection sociale est un investissement soutenant le développement du capital humain et la croissance économique et non une forme d’assistance ou de secours. Si les populations pauvres ne sont pas en mesure de participer à l’économie et donc à la création de la croissance économique, l’impact de la crise économique, aussi bien que des crises environnementales et alimentaires, s’en trouverait considérablement amplifié.

## 2. SCADD

La SCADD, stratégie de croissance accélérée et de développement durable s’inscrit dans la continuité des réformes engagées depuis l’adoption du CSLP en 2000. Elle vise l’accélération de la croissance, et la promotion d’un développement durable, et surtout l’édification d’une société moderne et solidaire. Elle comporte quatre axes stratégiques qui sont :

* **Axe 1** : Développement des piliers de la croissance
* **Axe 2**: Consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale
* **Axe 3** : Renforcement de la gouvernance
* **Axe 4** : Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement

# II - LE CONTEXTE DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Burkina Faso a été exposé à plusieurs chocs, pendant des décennies, comme la fluctuation des cours mondiaux du coton et l'instabilité régionale. Mais ces dernières années, le nombre et la gravité des chocs affectant les ménages ont encore augmenté. Selon l’INSD, la pauvreté touchait 43,9% de la population en 2009. La hausse des prix des denrées alimentaires, les inondations récentes dans certaines régions du pays et la crise économique qui s’étend, s’accompagnent d’une urbanisation grandissante et d’une aggravation de la dégradation de l’environnement pour enraciner davantage la pauvreté intergénérationnelle. Avec la pauvreté persistante et la vulnérabilité croissante, la question de protection sociale est devenue cruciale. Cette situation justifie la requête du Burkina Faso et renforce la pertinence d’un soutien de l’initiative conjointe des Nations Unies pour un socle de protection sociale.

En effet, par une lettre du 24 septembre 2009, le Premier Ministre du Burkina Faso a sollicité un soutien de l’OIT et des Nations Unies afin d’accompagner le pays dans son processus de mise en place des composantes prioritaires de protection sociale. C’est dans cette optique que la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable du Burkina (SCADD 2011-2015) a pris en compte la protection sociale dans son élaboration.

En outre, le Burkina Faso, avec l’appui des agences du Système des Nations Unies (SNU), entreprend depuis 2008 différentes actions importantes en matière de protection sociale, dans les domaines des filets sociaux, de la sécurité alimentaire et de l’assurance maladie universelle.

# III- LES PRINCIPES DE BASE DE LA PROTECTION SOCIALE

La protection sociale repose sur trois principes essentiels :

* La protection sociale vise à assurer un minimum de bien-être en luttant contre l’insuffisance monétaire (via les programmes de filets sociaux ou la gratuité des services), l’exclusion sociale (à travers des services d’aide sociale), la discrimination légale (par le biais de la législation et des règlements), et les risques de vie (en offrant une assurance sociale, la retraite universelle).
* La protection sociale constitue une mise en commun des risques de tomber dans la pauvreté, qu’il s’agisse des risques de vie (par exemple la maladie, la vieillesse) ou de risques covariants (la sécheresse, la crise alimentaire mondiale).
* La protection sociale est pleinement réalisée lorsqu’elle devient une garantie sociale assurée à tous les citoyens. Pour cela, les mesures de protection sociale doivent être institutionnalisées, inscrites dans la loi et inscrites au sein d’une stratégie cohérente et viable tant dans leur financement que dans leur mise en œuvre.

# IV- LES MECANISMES DE LA PROTECTION SOCIALE

On entend par mécanisme un ensemble de voies et moyens mis en œuvre pour assurer un mieux être des populations vulnérables.

## 1. Les dimensions

On reconnait à la protection sociale quatre grandes dimensions : la prévention, la protection, la promotion et la transformation.

L’élément de la protection comprend les instruments visant à garantir un seuil minimum au dessous duquel les gens ne peuvent pas tomber.

L’élément de la prévention comprend les mesures visant à permettre aux gens de bien gérer les risques de vie. Ces deux premiers éléments contribuent à la promotion, via la réinsertion dans le marché du travail et les investissements dans le capital humain.

L’efficacité de ces trois dimensions dépend largement des mesures prises pour renforcer le statut social et les droits des exclus et marginalisés. Des mesures effectives de prévention réduisent la nécessité pour des mesures de protection. Si chaque citoyen a la possibilité de s’assurer contre les risques de vie, les phases de la vie ou la personne est moins productive, la chance qu’il tombe dans la pauvreté extrême est plus faible.

* **Les quatre dimensions de la protection sociale**

**TRANSFORMATION**

S’attaque aux déséquilibres de pouvoir qui créent ou maintiennent la vulnérabilité

(Renforcement du statut social et des droits des exclus et des marginalisés)



1. **Les principaux instruments de la protection**

On distingue quatre grandes catégories d’instruments servant à réaliser les quatre grandes dimensions de la protection sociale :

**La législation et la règlementation** **sociale** fournissent le cadre légal de la protection sociale. Elles protègent légalement les individus, par exemple par le biais de législations et de règlementations contre la discrimination, sur les droits à la succession, pour les droits aux congés de maternité et de paternité, pour l’accès des plus démunis aux soins de santé de base, etc.

### a. Les programmes de filets sociaux

Les filets sociaux sont des programmes qui fournissent des transferts non-contributifs (sans cotisation), réguliers et prévisibles, dirigés directement vers les individus et ménages pauvres et vulnérables, et visant à accroître directement leur consommation ou leur accès aux services sociaux de base.

Il existe cinq types de filets sociaux :

* Les transferts monétaires (conditionnel ou non),
* Les transferts en nature notamment alimentaire,
* Les subventions globales des prix,
* Les travaux publics à haute intensité de main d’œuvre,
* Les dispenses de frais (exemptions et bourses pour les plus pauvres et vulnérables).

Les filets sociaux ont à la fois :

* **un rôle de redistribution** soutenu par la solidarité : fournir de l’assistance aux ménages en pauvreté et contribuer à réduire l’impact de la pauvreté en les aidant à sortir de cette situation.
* **Un rôle productif** : aider les ménages à gérer les risques et faire face à l’impact des chocs (macroéconomiques, structurels et individuels), en les assistant dans les moyens de subsistance et en les aidant à permettre aux générations futures de sortir de la pauvreté et contribuer ainsi à une croissance plus durable.

En un mot, les filets sociaux sont complémentaires aux programmes de développement, de croissances économiques et sociales.

### b. L’assurance sociale

L’assurance sociale rassemble les programmes contributifs, obligatoires, à but non lucratif, organisé par l’Etat qui permettent aux ménages de se protéger contre diverses privations des capacités, ne pas s’endetter et lisser les dépenses à travers le temps. L’assurance sociale assume une fonction rédistributive et protectrice couvrant les risques de chômage, vieillesse, handicap, mort du principal soutien de la famille et maladie.

Cependant, le système national de sécurité sociale burkinabé, pour l’essentiel, ne s’adresse qu’aux fonctionnaires.

### c. Les services d’aide sociale

Les services d’aide sociale apportent un soutien aux individus et aux familles pour la protection de l’enfant, l’accès à l’emploi, l’accès à d’autres services et droits, etc. Ils permettent de lutter contre l’exclusion sociale.

# V- LA PLACE DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LA SCADD

## 1. Promotion de la protection sociale (axe 2)

La mise en œuvre d’une stratégie cohérente en matière de protection sociale permet de satisfaire les besoins essentiels des populations, en garantissant leur accès universel aux services sociaux de base.

Elle permet de mieux gérer les risques socioéconomiques qui entraînent une diminution ou une perte des revenus ou de l’outil de travail et de faire face ainsi, aux chocs et crises économiques. Le Gouvernement entend élaborer et mettre en œuvre une Politique nationale de protection sociale fondée sur la consolidation du tissu de solidarité communautaire. L’élaboration d’un tel cadre d’orientation permettra de mieux cerner la problématique et de définir des programmes pertinents de filets sociaux et d’assurance sociale pour une meilleure prise en charge des populations-cibles. Celle-ci devra servir de cadre d’orientation et de coordination des interventions en la matière.

En tous les cas, le Gouvernement privilégiera les actions prioritaires ci-après :

* examiner la couverture, l’impact, le coût et le ciblage des programmes existants, en vue de consolider et de renforcer les différents systèmes mis en place ;
* bâtir un socle de protection sociale, en vue de permettre un accès universel à des transferts monétaires et services sociaux essentiels ;
* organiser une consultation nationale avec tous les acteurs concernés sur la question de protection sociale et des meilleurs dispositifs pour la solidarité nationale, en vue de dégager une nouvelle politique claire inscrite dans une vision temporelle pour promouvoir des systèmes viables et durables ;
* adopter et mettre en œuvre un dispositif national de protection sociale ;
* développer des mécanismes et dispositifs financiers de solidarité nationale à travers un fonds national. Ce dispositif servira principalement, à venir en aide aux groupes vulnérables et aux groupes socio spécifiques, en cas de crises ou catastrophes ;
* mettre en place un régime spécial pour les plus pauvres (indigents) ;
* mettre en place un système national d’assurance maladie ;
* assurer l’accès des pauvres aux services sociaux de base ;
* mettre en œuvre une politique de redistribution des revenus mieux ciblée, grâce à l’utilisation des techniques de filets sociaux en direction des pauvres ou des personnes vulnérables à la pauvreté et aux chocs.

## 2. Renforcement des programmes des inégalités des genres (axe 4)

Le Gouvernement a adopté une Politique Nationale Genre (PNG) en 2009, assortie d’un plan opérationnel de mise en œuvre. Pour les années à venir, le Gouvernement s’attachera à (i) améliorer l’accès et le contrôle, de manière égale et équitable, de tous les Burkinabè, hommes et femmes, aux services sociaux de base, (ii) promouvoir les droits et opportunités égaux aux femmes et aux hommes en matière d’accès et de contrôle des ressources et de partage équitable des revenus, (iii) améliorer l’accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision, (iv) promouvoir l’institutionnalisation du genre par son intégration dans les systèmes de planification, de budgétisation et de mise en œuvre des politiques à tous les niveaux, (v) promouvoir le respect des droits et l’élimination des violences, (vi) promouvoir le genre pour un changement de comportement en faveur de l’égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie socioéconomique et, (vii) développer un partenariat actif en faveur du genre au Burkina Faso.

CONCLUSION

A la lumière des points sus développés, la protection sociale, instrument de réduction de la pauvreté, de contribution au développement durable et comme mécanisme de stabilisation de l’économie mérite et justifie sa place dans la SCAAD. Aussi, la SCAAD réoriente-t-elle le système de la protection sociale afin de répondre aux besoins de protection de tous et singulièrement ceux des plus pauvres et vulnérables. Pour ce qui est de la protection sociale, les principaux défis se situent notamment au niveau : de la définition de la vulnérabilité et des méthodes de ciblage, l’évaluation robuste des programmes permettant la définition des instruments pertinents dans le contexte national.

Pour atteindre un tel objectif, la SCADD doit-elle seulement se fonder sur des ressources extérieures ?

BIBLIOGRAPHIE

* A. ROMAN, M. LADAIQUE, M. PEARSON, *Revue économique de l’OCDE N°35, 2002/2*;
* *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*, ministère de l’économie et du développement, janvier 2004
* CASEM 2010 du MASSN : *la SCADD et la protection et promotion sociale*
* Cours d’économie de développement, 1ère année ECSTS, 2011-2012.
* Cours de Sociologie du développement, 2010, UO de Ram Christophe SAWADOGO et Siaka OUATTARA ;
* *Étude diagnostic du dispositif de suivi/évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté*, par Jean-Claude Kessous et Daniel Boutaud, d’EEC Canada avec la collaboration de M. Begnadehi Claude Bationo, consultant nationalSeptembre 2000
* *Etude nationale prospective Burkina 2025* **(avril 2005)**
* *Feuille de route pour l’élaboration d’un socle de protection sociale au Burkina Faso*, Janvier 2010
* Journal *Le Pays N°5051* du mercredi 15 février 2012
* *Le Pays n°5051* du mercredi 15 fév. 2012 page 9.
* *Les filets sociaux au Burkina Faso : Rôle pour la réduction de la pauvreté*, Ouagadougou 22 Octobre2010, Atelier de partage d’expériences sur la prise en charge des indigents ;
* *Lexique des concepts usuels du secteur de l’action sociale*
* Note d’orientation : *la protection sociale-37/2009 OCDE*
* OUEDRAOGO Francis, *La stratégie de protection sociale au Burkina Faso*, Août 2005.
* OUEDRAOGO Francis, *Problématique de la promotion de la solidarité*, 2005
* *Politique Nationale d’Action Sociale*
* *Progrès et acquis du développement du Burkina Faso* (mars 2010)
* Rapport sur le développement humain 2011, *Durabilité et Équité : Un Meilleur Avenir pour Tous*
* Samuel Boris (CERI-Sciences Po**),** *Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et les trajectoires de la planification au Burkina Faso*
* *Sociétés politiques comparées*, n°16, juin 2009 http://www.fasopo.org
* *Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement durable 2011 – 2015*
* Subbaro James Smith Kalanidhi, *Quel rôle pour les transferts des filets sociaux de sécurité dans les pays à très faible revenu*, Janvier 2003, World Bank Institue ;
* *Système des Nations Unies au Burkina Faso : Plan Cadre des Nations Unies pour l’Aide au Développement(UNDAF)*, 2011-2015 ;
* <http://fr.wikipedia.org/wiki/Croissance_%A9conomique>
* <http://www.action-sociale.gov.bf/SiteActionSociale/index.jsp>
* <http://www.banquemondiale.org>
* <http://www.esip.org/files/pb74_0.pdf>
* <http://www.wikipedia.fr>
* <http://www.wikipédia.org>

1. *Sabates-Wheeler et Haddad, 2005* [↑](#footnote-ref-1)